
GEN



BULLETIN

S. H. P. F.

N° 1

1873

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

No 1. 1er Janvier 1873



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1873

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

« Je me suis mis à considérer toutes les injustices qui se font sous le soleil : voilà, les opprimés pleurent, et il n'y a personne qui les console, parce que la force est du côté des oppresseurs... » (*L'Eccl.* IV.)

« L'orgueil marche devant la ruine, mais l'humilité précède la gloire. » (*Prov.* XVIII.)

L'année qui vient de s'écouler a eu pour nous moins de joies que de douleurs. Elle a vu se réunir le 6 juin, à Paris, après une interruption séculaire, le Synode général de l'Eglise réformée de France, appelé à délibérer sur ses intérêts les plus chers, en un temps de crise également difficile pour la religion et la patrie. Un des premiers actes de cette assemblée, qui comptait dans son sein l'élite du protestantisme français, a été un témoignage unanime de reconnaissance et de sympathie à la Société qui renoue la chaîne des traditions révérées, en faisant revivre l'exemple des pères aux yeux des enfants.

Jamais de telles leçons ne furent plus nécessaires qu'à l'heure présente, si pleine de trouble et d'anxiété pour tous. C'est au lendemain des grandes épreuves qu'il faut chercher

dans l'histoire le secret des grandes délivrances et la condition des grands relèvements. Ces épreuves, dont nous sentons doublement le poids, comme protestants et comme Français, ont été en quelque sorte renouvelées par le navrant spectacle que les derniers jours de septembre dernier ont déroulé aux yeux de la France et du monde civilisé, l'exode de tout un peuple fuyant, comme aux jours de l'antique barbarie, devant un Nabuchodonosor ou un Tamerlan. Ecoutons ici la voix d'un de ces exilés qui ne veulent point être consolés de leur deuil : « Ceux qui ont eu la douleur d'assister à ces longs défilés d'hommes et de chars traversant les cols de nos Vosges ; ceux qui ont vu ces trains interminables de conscrits alsaciens et lorrains fuyant l'horrible obligation de servir sous un drapeau étranger, en garderont une impression qui ne s'effacera jamais. Mais ce qui est mille fois plus triste, nous l'attestons ici, ce qui serre et navre le cœur, c'est l'accablement de ceux qui sont forcés de rester, de subir le contact incessant et la dure loi du vainqueur. Ah ! comme on apprend dans ces jours néfastes à détester les jeux sanglants de la force, et cet abominable droit de conquête qui engendre de telles calamités ! On les flétrit avec une sorte de haine rétrospective, dans tous les âges et sous tous les cieux, et s'élevant plus haut, des effets prochains et saisissables aux causes lointaines et cachées, on comprend combien Dieu doit haïr le mal par le trouble qu'il jette dans l'économie du monde (1). »

Qui mieux que nous, fils de ces huguenots dont l'histoire est un martyrologe, doit ressentir ce déchirement de deux provinces qui tiennent à nos cœurs par les plus indestructibles liens de la foi et du sang ! La patrie des Ferry et des Ancillon, la cité qu'évangélisa Farel, nous a été violemment arrachée ! La terre consacrée par le touchant apostolat d'Oberlin n'est plus française ! Ah ! comme nous avons besoin de répé-

(1) *La Rançon de l'Alsace*, sermon prononcé à l'église de la Rédemption, à Paris, le 6 octobre 1872, par F. Lichtenberger, ancien professeur à la Faculté de théologie de Strasbourg.

ter le pieux serment des exilés devant ce monstrueux abus de la force : « Frères malheureux qui attendez là-bas en gémissant sous le joug, ne craignez pas que nous vous oubliions jamais ! Si pour exciter notre zèle, l'intérêt personnel, le devoir, le sentiment religieux même ne suffisent point, vos souffrances, votre résignation, votre martyre feront le reste. Chaque foyer alsacien élevé dans l'exil, au sein de la patrie, parlera de toi bien haut, ô terre verdoyante où ont été les berceaux de nos enfants, et où sont les tombes de nos parents. Ils seront là, ces proscrits volontaires, comme une vivante protestation contre le droit que s'arroge la conquête, comme un incessant *memento* au relèvement de la France, condition de ton propre rachat, ô Alsace, ô ma terre natale, qui sera toujours, toujours, la terre de mes amours ! (1) »

Que pourrions-nous ajouter à de telles paroles où vibre ce qu'il y a de plus fort et et de plus doux dans le cœur humain, l'inviolable attachement à l'essence même de toute vie morale, à cette triple religion du berceau, du foyer et de la tombe, qu'on ne viole pas impunément ? Malheur à ceux qui méconnaissent ces puissances sacrées, et qui se flattent de posséder les âmes parce qu'ils foulent le sol et détiennent les corps sous un joug abhorré ! Il n'y a pas de droit contre le droit. L'histoire de nos pères nous le dit à toutes ses pages, et l'Evangile, remis en honneur par la Réforme, a d'avance stigmatisé tous les abus de la force dans cette parole du Christ aux puissants de la terre et aux transgresseurs de l'éternelle justice : « Que servirait à un homme de gagner le monde, s'il venait à perdre son âme ! » J. B.

(1) *La Rançon de l'Alsace,* etc.

ÉTUDES HISTORIQUES

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DU COLLÉGE DE GUYENNE

AU XVI[e] SIÈCLE

Le morceau qui suit est un fragment d'une *Histoire du Collége de Guyenne*, qui compta au nombre de ses maîtres Mathurin Cordier, et parmi ses élèves des hommes tels que Montaigne et Scaliger. C'est à des sources pour la plupart inédites que l'auteur, M. Ernest Gaullieur, archiviste à Bordeaux, a puisé les éléments d'un travail aussi neuf qu'intéressant où la Réforme n'est pas oubliée. Aussi n'hésitons-nous pas à recommander son livre à tous nos lecteurs (1).

Quelques mots d'introduction sont ici nécessaires. Au commencement de l'année 1556, les jurats de Bordeaux avaient élu Principal du collége de Guyenne Elie Vinet, qui semblait le plus digne successeur du savant Gelida. Il venait de prêter serment en cette qualité, quand on vit arriver de Paris un protégé du cardinal de Lorraine et du connétable de Montmorency, le Basque Nicolas Hirigaray, plus connu sous le nom de Mongelos, son lieu natal, docteur en théologie, et nommé Principal par lettres-patentes du roi Henri II. C'était une violation des priviléges des jurats, fondateurs du collége. Aussi le nouveau Principal rencontra-t-il une vive opposition, qui ne céda que vers 1560, après avoir également agité le collége et la ville, où se dessinaient déjà deux partis religieux. Ici commence le récit de M. Gaullieur :

Si la discorde régnait au collége de Guyenne, elle n'existait pas moins dans la ville de Bordeaux, où catholiques et huguenots étaient chaque jour sur le point d'en venir aux mains. Parmi les moyens d'attaque dont les deux partis firent l'un et l'autre un fréquent usage, il faut mettre en première

(1) L'ouvrage, imprimé en caractères elzéviriens, formera un beau vol. in-8 de 500 pages, au prix de 8 fr. pour les souscripteurs. S'adresser à l'auteur, rue du Jardin-Public, 67, à Bordeaux.

ligne les comédies satiriques, qui, montrant à l'œil la représentation matérielle des vices qu'on veut flageller, avaient sur les masses une action beaucoup plus directe que les pamphlets et les écrits les mieux aiguisés.

Les clercs de la Basoche et les écoliers possédaient, en vertu de traditions fort anciennes, le monopole des représentations théâtrales aux jours de processions et de fêtes publiques. Depuis longtemps les uns et les autres avaient coutume de mettre en scène des *moralités* et des farces où ils tournaient en ridicule les vices du clergé; mais à l'apparition de la Réforme, ces jeux prirent un caractère de gravité qui les rendit fort dangereux, en ce qu'ils amenèrent sur différents points de la France des conflits regrettables où le sang coula plus d'une fois.

Dès les premières années de la Réformation, en 1533, les écoliers du collége de Navarre imaginèrent, à l'instigation du clergé, de donner une représentation dans laquelle la sœur du roi, Marguerite d'Alençon, dont l'amitié pour les novateurs apparaissait chaque jour davantage, était représentée sous les traits d'une furie. François Ier, courroucé de cette audace qui s'attaquait à ce qu'il avait de plus cher, crut devoir sévir avec rigueur. Il le fit de manière à ôter aux plaisants l'envie de recommencer (1).

A Bordeaux, les choses se passaient à peu près de la même manière qu'à Paris : l'amour des spectacles est plus particulièrement développé chez les races méridionales, et l'on se souvient que lors de l'entrée de François Ier dans cette ville en 1529, un théâtre fut dressé sur la place de Lombrière et qu'on y donna au jeune monarque, dont la captivité était enfin terminée, le divertissement d'une comédie allégorique, dans laquelle l'un des acteurs représentait le roi lui-même. On comprend dès lors combien ces pièces pouvaient devenir dan-

(1) Voyez Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, t. II, p. 251, 259, et G. de Félice, *Histoire des Protestants de France*. Paris, 1850, p. 43.

gereuses, puisqu'elles n'étaient soumises à aucune espèce de censure ; aussi voit-on de bonne heure le Parlement de Guyenne se préoccuper d'en établir une.

Le 16 janvier 1545, il cite à sa barre le roi de la Basoche, maître Jehan Pachabelier, lui interdit certaines pièces qui venaient d'être jouées dans quelques maisons particulières, et lui défend de donner à l'avenir aucune représentation qui n'ait préalablement été approuvée par la cour (1).

Voilà donc le Parlement de Bordeaux qui, à l'exemple de celui de Paris (2), s'arroge, de sa propre autorité, le droit de censure.

Au Collége de Guyenne, le théâtre faisait en quelque sorte partie de l'éducation. Dès sa fondation, en 1533, on voit M. de Tartas exiger des premiers professeurs venus avec lui de Paris, qu'ils sachent « *composer et prononcer oraisons, harangues, dialogues et comédies*, » et nous constatons en effet qu'à cette époque on organisait déjà des représentations qui ne réussissaient pas toujours, comme le prouve une lettre de Britannus (3).

Gouvéa attachait une grande importance aux représentations théâtrales : pendant sa direction le collége de Guyenne acquit sous ce rapport une véritable réputation et parvint — c'est Montaigne qui l'affirme — à un degré de perfection très-remarquable. Ce dernier, comme chacun sait, y obtint lui-même à l'âge de onze ans des éloges auxquels il attachait beaucoup de prix.

« Mettray-je en compte cette faculté de mon enfance ? une asseurance de visage et soupplesse de voix et de geste à m'appliquer aux roolles que j'entreprenois : car avant l'aage :

Alter ab undecimo tum me vix ceperat annus,

(1) Bibliothèque de la ville de Bordeaux. Ms. 367 ; extrait des *Registres secrets* du Parlement.

(2) En 1538, le Parlement de Paris avait fait aux clercs de la Basoche une défense analogue.

(3) Roberti Britanni *epistolæ*. Lib. III, f° 96, r°.

j'ay soustenu les premiers personnages ez tragédies latines de Buchanan, de Guerente et de Muret, qui se représentèrent en nostre collége de Guienne avecques dignité : en cela, Andreas Goveanus, nostre Principal, comme en toutes aultres parties de sa charge, feust sans comparaison le plus grand Principal de France et m'en tenoit-on maistre ouvrier (1). »

Buchanan composa quatre tragédies pendant son séjour à Bordeaux (2) : *Jephté ou le Vœu*, *Baptiste ou la Calomnie*, et de plus une traduction latine de la *Médée* et de l'*Alceste* d'Euripide ; mais de ces quatre pièces celle qui eut le plus de succès, c'est la première, qui fut plus tard transportée dans notre langue par Florent Chrestien et jouée dans un grand nombre de villes (3). Quant à Muret, il avait écrit, pendant son séjour au collége d'Auch, une tragédie intitulée *Jules César*, qui selon toutes probabilités fut jouée au collége de Guyenne (4).

Le théâtre, compris de cette façon, avait pour but principal de familiariser les élèves avec la poésie latine ; c'était en quelque sorte le complément des études classiques, et le collége de Bordeaux ne pouvait pas s'attendre à posséder constamment des poëtes latins de la valeur de Buchanan ou de Muret.

Aussi la tragédie ne tarda-t-elle pas à céder la place aux farces et aux allégories, qui, par leurs vives allures et leurs allusions satiriques, répondaient véritablement à l'esprit du XVIe siècle, époque d'agitations et de luttes, et surtout à l'esprit gascon, qui se complaît aux railleries et les décoche avec tant de facilité.

Les progrès que faisaient à Bordeaux les idées de la Réformation devaient enhardir les compositeurs de pièces de

(1) *Essais*, liv. I, ch. xxv.
(2) Voyez la *Vie de Buchanan par lui-même*, en tête de ses œuvres poétiques. (Edit. elzévirienne de 1628.)
(3) *Jephté ou le Vœu*, tragédie tirée du latin de Georges Buchanan, prince des poëtes de notre siècle, par Florent Chrestien. Orléans, Loys Rabier, 1567, in-4 de 32 ff. Florent Chrestien fut le précepteur et le bibliothécaire du roi de Navarre.
(4) Voyez ce qu'en dit M. Dezeimeris dans son discours : *De la Renaissance des lettres à Bordeaux*, p. 27.

théâtre, auxquels les vices du clergé et les ridicules de certaines pratiques religieuses fournissaient tout naturellement un sujet de railleries; aussi le Parlement, qui s'était donné la mission de faire respecter les dogmes établis par l'Eglise romaine, rendit un arrêt, au mois d'avril 1556, pour défendre à tous bateleurs, enfants sans-souci et autres joueurs de farces, de représenter aucunes pièces « concernant la religion ou foi chrétienne, la vénération des saints et les saintes institutions de l'Eglise (1). »

C'était l'époque où Mongelos venait d'arriver à Bordeaux et d'y prendre la direction du collége, malgré les efforts des jurats pour l'en empêcher; quelques régents, désireux de faire leur cour au Principal, imaginèrent, en 1558, de composer et de mettre en scène une pièce dans laquelle les magistrats municipaux étaient tournés en ridicule. Ceux-ci se plaignirent au Parlement « des parolles diffamatoires » dirigées contre eux. La Cour, enchantée du prétexte que lui fournissaient les jurats eux-mêmes, pour étendre au collége la censure qu'elle n'exerçait précédemment que sur les œuvres composées hors de cette institution, décida qu'à l'avenir on n'y représenterait aucune pièce qui ne lui eût été soumise.

Dès l'année suivante (1559) nous voyons en effet le Parlement intervenir dans les représentations théâtrales pour les interdire, à cause de l'épidémie qui sévissait alors ; puis, revenant sur sa première décision, à la suite des explications fournies par Mongelos et les jurats, il recommande au Principal de veiller à ce que les écoliers ne se servent que de la langue latine (2).

En 1560, sur le rapport du conseiller Etienne de la Boétie, que l'amitié de Montaigne a rendu célèbre, la Cour autorise la représentation de trois pièces composées par ce même Jehan Deniset, régent des *primani*, dont il a déjà été ques-

(1) Lire à ce sujet les notes intéressantes de M. Brives-Cazes, dans le t. III des *Archives historiques du département de la Gironde*, p. 466.

(2) Bibliothèque de la ville de Bordeaux. Ms. 367; extrait des *Registres secrets* du Parlement.

tion dans ce chapitre. C'est d'abord une comédie allégorique intitulée : *Regnorum integritas concordia retinetur*, écrite dans un esprit fort louable et dans laquelle, tout naturellement, la Paix remplissait le rôle principal ; une moralité, pièce philosophique dont il est facile de deviner le sujet par le nom des personnages (1) ; enfin une farce, d'allures toutes gauloises, et qui, pour la distribution des rôles, nous paraît avoir beaucoup de rapport avec les vaudevilles qu'on jouait en France il y a cinquante ans. Ce petit acte, qu'on gardait pour la fin du spectacle, était destiné à faire diversion à la gravité des deux premières pièces (2).

Pour bien comprendre ce qui se passa l'année suivante, lors des représentations données au collége, il est indispensable de dire en quelques mots combien la situation était tendue. Malgré les rigueurs du Parlement, la Réformation semblait triompher à Bordeaux, où la rage des catholiques dépassait tout ce que l'on peut imaginer. On comptait dans la ville plus de sept mille protestants, dont le nombre augmentait tous les jours, grâce aux prédications incessantes de deux pasteurs envoyés de Suisse. Le gouverneur M. de Burie, homme de conciliation, était accusé de favoriser l'hérésie ; ses relations avec le Parlement devenaient de plus en plus difficiles. Les jurats cherchaient à maintenir l'ordre, mais leur autorité était souvent méconnue. Quelques-uns d'entre eux, comme M. de Salignac, penchaient secrètement pour la Réforme.

Les clercs de la Basoche, sous les ordres d'un roi nommé Charles Amussat (3), qui devint plus tard un excellent pro-

(1) Timon, Jupiter, Mercure, Plutus, Pouvreté, le Parasite, le Flatteur, l'Escornifleur, Trafictes philosophe.

(2) Six personnages étaient en scène : Robinet, Jehanot, son fils, le Vicaire, le Buliste, Roguelant, son cuisinier, et Jacquette. (*Arch. historiques de la Gironde*, t. III, p. 466.)

(3) En vertu d'une coutume fort ancienne, les clercs résidant au Palais, appelés *Bazochiens*, payaient à leur roi une redevance annuelle de 15 sols, « savoir 5 sols au mois de novembre, 5 sols aux Rois et 5 au mois de mai. » Ils n'étaient pas toujours très-disposés à s'exécuter, et quelquefois il fallut un arrêt du Parlement pour les y contraindre. (Voyez B. Parlement, min. des arrêts. Portef.

cureur, suivaient l'exemple du Parlement et tenaient pour l'Eglise romaine ; ils ne sortaient que par bandes, fort bien armés, faisaient de grandes dépenses, affichaient un luxe insolent dans leurs spectacles en plein vent, imités de la comédie italienne, persiflaient et tournaient en ridicule les présidents ou les conseillers qui, à tort ou à raison, étaient accusés de favoriser le mouvement calviniste (1). Ils ne parlaient de rien moins que de châtier les écoliers du collége, dont les tendances n'étaient plus un mystère pour personne.

En réponse à ces menaces, les écoliers depuis deux ans s'étaient divisés en quatre nations : *Gascogne*, *France*, *Navarre* et *Provence* (2). Chacune d'elles avait procédé à l'élection d'un capitaine, ce qui avait donné lieu à des repas de corps et par suite à de nombreuses querelles (3).

Le Parlement se hâta d'interdire les assemblées aux écoliers du Collége de Guyenne et leur défendit de porter des armes ; l'arrêt du Parlement, après avoir été signifié aux jurats, fut affiché à la porte du collége.

Le 8 mai 1860, la grand'chambre et la chambre de la Tournelle étant assemblées, le président Fauguerolles crut devoir avertir la Cour que la veille, Jacques d'Escars, baron de Merville, grand sénéchal de Guyenne, auquel le roi avait confié le commandement du château du Hâ, l'avait fait prier de passer chez lui, pour lui communiquer quelques affaires d'importance ; ce gentilhomme ne lui avait pas caché que le roi de Navarre serait très-irrité de l'arrêt qui défendait aux écoliers du Collége de Guyenne de s'assembler, et qu'il s'attendait à ce qu'après en avoir eu connaissance, ce prince lui enjoignît « *d'arracher l'ordonnance de la Cour du lieu où elle avait été affichée* » et de la remplacer par une autorisation aux éco-

n° 43. Arrêt du 12 mai 1551.) Leurs fêtes, qui duraient pendant deux semaines, commençaient huit jours avant la Saint-Yves.

(1) Archives du château de Labrède, à M. le baron de Montesquieu : Ms. Chronique inédite de M. de Gaufreteau, conseiller au Parlement.

(2) « De republicâ scholasticâ hæc sunt accipienda quæ in quatuor quas dicebant *nationes*, secta erat, Vasconicam, Francicam, Navarram, Provincialem. » (Arnoldi Fabricii *epistolæ*, epist. I, note marginale.)

(3) Archives de la ville, BB. *Délib. des jurats ;* fragments du registre de 1559.

liers de se réunir, autorisation que le roi de Navarre, comme gouverneur de la Guyenne, avait le droit de leur accorder (1).

Le baron de Merville était un homme d'une fermeté remarquable et d'une droiture qui donnait à sa parole une grande autorité; l'avis qu'il communiquait au président Fauguerolles fit une vive impression sur le Parlement, qui se hâta d'écrire au roi de Navarre pour lui expliquer les faits.

Les assemblées continuèrent, et la rivalité qui existait entre les clercs de la Basoche et les écoliers ne fit que s'accroître.

Le 5 février 1561, Jacques Martin, régent de dialectique au Collége de Guyenne, qui professait très-ouvertement le calvinisme, se rendit à l'hôtel de ville, accompagné de Me Antoine Nénin, régent des *primani ;* Jacques Martin, doué d'une remarquable facilité de parole, apprit aux jurats que le dimanche suivant ils comptaient donner au collége une représentation composée, de « *tragédies, moralités*, *farces et comédies*, *tant en latin que françoys*, *pour l'exercisse des escoulierz et réjouissance du peuple;* » que ces différentes pièces de leur composition avaient été communiquées au Parlement, qui les avait approuvées, et qu'ils seraient heureux de voir Messieurs les jurats honorer ce spectacle de leur présence (2).

Ceux-ci, après avoir pris connaissance des œuvres dramatiques qui devaient être mises en scène, acceptèrent l'invitation. L'affluence des spectateurs fut considérable, la représentation réussit à merveille et pendant quelques jours il ne fut pas question d'autre chose dans la ville. Les protestants triomphaient.

Ce succès ne manqua pas d'exciter la jalousie des Basochiens. Prompts à la riposte, ils composèrent quelques « farces et moralités, » dans lesquelles les écoliers étaient tournés en ridicule, et le 14 février, en signe de provocation, ils annoncèrent leur spectacle dans les rues de Bordeaux. Un écrit,

(1) Bibliothèque de la ville; extrait des *Registres secrets* du Parlement : Ms. n° 367, f° 107, r°.
(2) Archives de la ville, BB. *Délib. des jurats ;* fragments du registre de 1561.

placardé le même jour à la porte du collége par une main officieuse, avertit les élèves de ce qui se passait (1).

L'irritation fut grande parmi ceux-ci, les quatre nations se réunirent sous le commandement de leurs capitaines, et après une délibération prise par ces derniers, il fut décidé qu'on empêcherait la représentation et que les divisions supérieures s'y porteraient en armes.

Les deux mêmes professeurs que nous avons vus peu de jours auparavant venir inviter les jurats, se rendirent de nouveau auprès d'eux le 15 février, leur représentèrent que l'irritation était grande au Collége de Guyenne, que les écoliers avaient résolu de s'armer pour empêcher les Basochiens de mettre leur projet à exécution et que de graves désordres pouvaient en résulter (2).

Au sortir de l'hôtel de ville, Jacques Martin et son collègue Antoine Nénin coururent en toute hâte au palais de Lombrière, afin de prévenir le Parlement de ce qui se passait. Pendant ce temps, à l'appel de leur roi Charles Amussat, les Basochiens couraient aux armes avec l'intention de forcer les portes du collége ; tandis que les écoliers, prévenus du péril qui les menaçaient, montaient au beffroi et sonnaient le tocsin pour appeler aux armes leurs coreligionnaires. Il fallut toute la prudence et toute la fermeté des jurats, qu'escortaient le capitaine du guet et ses archers, pour empêcher une collision sanglante et pour obtenir des écoliers exaspérés qu'ils regagnassent le Collége de Guyenne.

Cinq jours après, le 20 février, toutes les chambres étant réunies en audience solennelle, le Parlement rendit l'arrêt suivant : « La Cour ..., advertie des assemblées, port d'armes, « tocsain et autres excès commis par aucuns escoliers du Col- « lége de Guienne de ceste ville et par les clerqs et Bazochiens, « a commis les sieurs de Lachassaigne et Rouffignac, prési-

(1) Archives de la ville de Bordeaux, BB. *Délib. des jurats;* fragments du registre de 1561.
(2) Idem.

« dents, et quatre les plus antiens conseillers pour aller demain « matin au dit collége et illec faire les remonstrances aux « régens et escoliers que la Cour a ordonné leur estre faictes. « Au surplus, la Cour fait inhibitions, sur peine de mil livres, « à Charles Amussat de soy dire *Roy de basoche*, et à tous « clercs des avocats et procureurs de ne créer aucun roy de « basoche pour l'advenir, qu'autrement n'en soit ordonné (1). »

Ainsi s'écroula cette vieille royauté, que le Parlement lui-même devait ressusciter quelques années après.

Les derniers faits que nous venons de raconter se passaient, avons-nous dit, en 1561. C'était le moment où la Réforme se croyait triomphante ; pour me servir de l'expression de Belle-forest, les nouveaux évangélistes dressaient leurs cornes par tout le royaume et à Bordeaux plus que partout ailleurs. Les écoliers sûrs de l'appui du dehors redoublaient d'audace ; quelques élèves des classes supérieures, sérieux avant l'âge, et plus particulièrement les dialecticiens qu'exhortait chaque jour leur professeur Jacques Martin, comprenaient la portée du mouvement religieux qui remuait le monde et arrachait des milliers d'âmes à la Rome papale. Quelques-uns sans doute avaient été réellement gagnés à l'Evangile, mais la masse des élèves faisait de l'opposition pour le plaisir d'en faire ou cédait à l'attrait de la nouveauté.

Chaque jour, à l'heure de la récréation, ils se réunissaient dans la grande cour du collége et entonnaient en chœur les psaumes de Clément Marot, en dépit d'un arrêt du Parlement qui en interdisait le chant. Les gens du dehors se groupaient dans la rue, tout contre la porte d'entrée, pour écouter ces voix enfantines qui chantaient la gloire de Dieu, non point en latin d'Eglise, mais dans cette jeune et magnifique langue française, qui depuis un demi-siècle à peine commençait à se débarrasser des vieilles formes qui l'entravaient. Les protestants, accourus de tous les points de la ville, ne tardèrent

(1) Bibliothèque de la ville de Bordeaux ; extrait des *Registres secrets* du Parlement. Ms., n° 367, f° 113.

pas à faire chorus, et un beau jour, le 14 avril, les portes cédèrent à la pression de la foule, quatre ou cinq cents huguenots pénétrant dans la cour se réunirent aux écoliers, et tous en chœur, animés d'un enthousiasme que les persécutions et les supplices expliquent assez, entonnèrent les louanges du Seigneur. Le chanoine Mongelos, dont il est facile de s'imaginer le trouble et la colère, courut au Parlement pour l'informer de ce qui se passait, dans le but de faire constater son impuissance à réprimer ces désordres (1).

Il n'était pas le seul à désespérer : on ne saurait mieux comparer les progrès que faisait à cette époque la Réformation, dans toutes les classes de la société, qu'à un vaste incendie renaissant sur dix points différents, alors qu'avec des efforts considérables on est parvenu à l'éteindre sur un seul. Les convents étaient en pleine fermentation : les Augustins et les religieuses de l'Annonciade avaient depuis longtemps donné leur adhésion au mouvement religieux ; les Franciscains au contraire se proclamaient plus que jamais fidèles aux dogmes enseignés par l'Eglise romaine ; ils prenaient part à toutes les disputes théologiques, et, dans leur zèle controversiste avaient ouvert des colloques dans leur propre couvent ; grâce à l'habileté d'un religieux de leur ordre, le père Masentin, rompu à ces luttes oratoires, ils défiaient les calvinistes.

M. de Burie, lieutenant du roi, ayant dû s'absenter de Bordeaux dans les premiers jours du mois de juin 1561, un médecin de Libourne et deux professeurs du Collége de Guyenne, tous trois huguenots, impatientés par les clameurs des Franciscains, qui se vantaient de triompher de leurs adversaires, se présentèrent pour les combattre. L'un était ce même Jacques Martin, professeur de dialectique dont il a été ques-

(1) L'un des manuscrits conservés à la bibliothèque de la ville contient la phrase suivante : « Le 14 avril 1561, plainte du Principal du Collége de Guienne, de ce que les escolliers et *mariniers*, accompagnés de 400 à 500 personnes, chantoient les psaumes dans la cour du dit collége, à quoy il ne pouvoit pourvoir. » (Extrait des *Registres secrets* du Parlement, registre de 1556 à 1566, f° 487, r°.) Nous pensons qu'il y a là une erreur de copiste, et qu'il faut lire : *Escolliers et martinets* (externes).

tion ; le second, désigné par ces mots : *un jeune régent*, était, selon toutes probabilités, son collègue Antoine Nénin. Ce fut ce dernier qui commença la discussion : il attaqua l'institution de la messe et mit les Franciscains au défi de lui prouver qu'elle fût d'institution divine. Le médecin libournais parla dans le même sens. Après quoi le père Masentin et quelques autres religieux prirent la parole pour les combattre. Jacques Martin parla le dernier : il le fit avec une véritable éloquence et, démolissant l'un après l'autre les arguments échafaudés par les moines, il « les réduisit au silence. »

A peine de retour, M. de Burie se vit sollicité par les Franciscains, dont le zèle pour la controverse s'était refroidi, de mettre fin aux disputes théologiques ; ce qu'il fit avec empressement, heureux de supprimer une cause de désordres. C'était agir sagement ; mais le Parlement qui luttait contre son autorité et l'accusait de pencher vers la Réforme, députa vers le gouverneur les présidents de Rouffignac et d'Alesme, accompagnés du procureur général, pour s'enquérir des causes de cette prohibition (1).

M. de Rouffignac, que son fanatisme aveuglait en toutes circonstances, dut lui parler sans doute avec peu de modération, car M. de Burie, très-calme d'ordinaire, s'emporta vivement. Il apprit aux commissaires du Parlement que s'il avait interdit les colloques, c'était sur la demande des pères Cordeliers eux-mêmes, qui, honteux d'avoir eu le dessous dans ces luttes provoquées par eux, lui avaient député l'un des jurats, M. de Salignac, pour le prier d'y mettre fin ; mais que, puisqu'ils désiraient continuer les colloques, « il le vouloit aussi » et qu'il donnerait l'ordre à MM. Dubois et Salignac de s'y rendre « avec cinquante hommes en armes, » pour empêcher qu'il n'arrivât quelque scandale.

Le Parlement, qui connaissait les sentiments de ce dernier et le savait très-bien disposé pour les religionnaires, décida

(1) Bibliothèque de la ville de Bordeaux; extrait des *Registres secrets* du Parlement. Ms. n° 367, f° 117, v°.

que le président de Rouffignac, le conseiller de Mabrun et le greffier-criminel Jacques de Pontac, catholiques sans modération, assisteraient aux discussions théologiques, avec pleins pouvoirs pour mettre fin aux désordres s'il en survenait (1). On ne pouvait dans l'intérêt de la paix et de la concorde faire un choix plus malheureux.

L'époque des vacances étant arrivée, Mongelos en profita pour renvoyer le professeur de dialectique Jacques Martin, que les Cordeliers virent partir sans regrets ; il fut remplacé, à la rentrée des classes, par le prêtre Augarra Gobin, qui fut chargé de la deuxième année de philosophie. Cette nomination fut la cause des plus grands désordres.

Les écoliers mécontents de l'enseignement de leur nouveau professeur et bien plus encore du départ de son prédécesseur, Jacques Martin, qu'ils regrettaient vivement, adressèrent une requête au Parlement pour faire constater l'insuffisance et l'incapacité du prêtre Gobin (2).

Une commission de deux présidents et de cinq conseillers au Parlement fut chargée d'examiner le professeur. Elle se composait de messires Christophe de Rouffignac et Fronton de Béraud, présidents, et des conseillers Antoine de Gaultier (3), Léonard Alesme et François de Baulon. Ce dernier, comme nous le verrons, eut, quelques années plus tard, le privilége d'attirer les jésuites à Bordeaux.

Le résultat ne pouvait être douteux : la Cour, par arrêt du 1er décembre 1561, constata l'érudition du prêtre Augarra Gobin, le déclara capable de faire au collège le cours de dialectique et enjoignit aux écoliers d'aller l'entendre et de lui obéir (4).

(1) Bibliothèque de la ville de Bordeaux ; extrait des *Registres secrets* du Parlement. Ms. n° 367, f° 117, v°.

(2) Bibliothèque de la ville de Bordeaux. Ms. 337 ; extrait des *Registres secrets*.

(3) D'après Pierre de Brach, Antoine de Gaultier était l'un des membres les plus savants du Parlement de Bordeaux. Il avait rempli les fonctions de sous-maire de la ville en 1540.

(4) Archives départementales de la Gironde, B. Parlement : *Minutes des arrêts*. Portef. 156.

Elle recommande en même temps à Mongelos de « *tenir l'œil à ce que audit colliege ne soient leuz livres reprouvés et contenir les escolliers en la religion* (1). » Statuant enfin sur une réclamation de ces derniers, qui se plaignaient qu'on eût laissé perdre le capital légué à l'école bordelaise par le conseiller Briand de Vallée, le Parlement arrête : « *Que le procureur general du Roy fera appeler les héritiers de feu Me Briand de Valée, en son vivant conseiller en la dicte Court, pour estre contrains à payer audit colliege la somme de douze escuz par an, pour une lecture, chacun premier dimanche du mois des epistres de Sainct Pol, et arreraiges escheuz puys le decès du dict feu, et enjoinct au dit Mongeloux* (sic) *faire continuer la dicte lecture suyvant la voulonté du testateur.* »

Cette concession fut loin de satisfaire les écoliers, qui ne pouvaient se consoler du départ de Jacques Martin et ne voulaient à aucun prix de son successeur. Une grande fermentation régnait au collége et dans la ville les 2 et 3 décembre; une foule de protestants exaltés, auxquels se joignaient sans doute quelques-uns de ces hommes qui n'ont d'autre but que d'exciter au désordre et qui sont la honte de tous les partis, n'attendait qu'un signal des élèves pour faire irruption dans la cour du gymnase. Ils cédèrent enfin à ce fâcheux mouvement, et quelques lignes nous font supposer qu'un simulacre de culte, suivant le rite de la nouvelle Eglise réformée, fut célébré dans l'intérieur du collége.

Le Parlement dont l'exaspération était au comble, rendit, le 5 décembre, un arrêt qui défendait sous peine de mort « à tous artisans et autres » personnes, quelle que fût leur condition, de pénétrer au Collége de Guyenne, sans l'autorisation du Principal ; interdiction était faite aux régents et aux écoliers de les y introduire, sous peine d'être pendus. Enfin les mêmes menaces étaient répétées contre tous les

(1) Archives départementales de la Gironde, B. Parlement : *Minutes des arrêts.* Portef. 156.

professeurs ou élèves qui « fairaient ou fairaient faire *presches* ou *prières* au dit collége, » autrement que d'après les rites de la religion catholique (1). Il ne fallait rien moins que ces terribles menaces, pour calmer un peu l'effervescence des écoliers.

Mongelos, dont la position était devenue très-difficile, résista pendant quelques mois encore au mauvais vouloir et à la haine de ces derniers et de quelques-uns de leurs régents; nous avons dit qu'il était chanoine de la primatiale Saint-André; il l'était en outre de la cathédrale de Bayonne : prenant pour prétexte que l'évêque de cette ville le sommait d'y faire sa résidence, il sollicita des jurats l'autorisation de s'y rendre, au mois de février 1562. Ceux-ci refusèrent, et comme il insistait, le Parlement d'une part et de l'autre le gouverneur, M. de Burie, lui défendirent de quitter Bordeaux (2). Il en profita, le 1er juillet, pour prier les jurats de pourvoir à son remplacement. Le 17 du même mois, ceux-ci acceptèrent la démission du chanoine, et lui défendirent expressément de se mêler à l'avenir des affaires du collége, comme Principal, ou à quel titre que ce fût. Il va sans dire qu'une fois libre, Mongelos ne songea plus à se rendre à Bayonne.

ERNEST GAULLIEUR.

(1) Archives départementales de la Gironde, B. Parlement : *Minutes des arrêts.* Portef. n° 156.

(2) Ordre à M. de Mongelos : « de faire résidence continuelle au dit collége pour y faire tenir l'ordre et reigle y nécessaire, et éviter tous troubles ou scandalles qui y pourroient survenir, *à cause de la diversité des oppinions qui sont de présent en la dite ville à cause de la Religion.* » (Archives départementales de la Gironde, E. Notaires : Minutes de Destivals, 192 — 5.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA CHARITÉ DES ÉGLISES DU DÉSERT

LETTRE D'EXHORTATION D'ANTOINE COURT POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BOURSE DESTINÉE AU SOULAGEMENT DES PAUVRES, DES CONFESSEURS, ET A L'ENTRETIEN DU SAINT MINISTÈRE.

Sans date : 1725. C'est dans le savant ouvrage de M. Edm. Hugues t. I, p. 293 et *passim*) qu'il faut chercher la date et les circonstances au milieu desquelles ce mémoire fut composé. C'était une réponse au vœu exprimé par divers synodes, notamment celui de mai 1725, mais ajourné par la rigueur des temps. L'auteur y fait allusion par ces mots du début : « Il y a déjà un assez long temps qu'une compagnie auguste et vénérable a pris des délibérations sur l'établissement d'une bourse publique, et qu'elle a donné l'ordre à l'un de ses membres de dresser là-dessus une lettre circulaire pour vous exhorter à une contribution si sainte, etc... » On ne reproduit ici de cette circulaire, dont la minute laisse fort à désirer, que la partie qui offre un intérêt historique.

Vers cette époque s'était formée à Genève une *association de secours pour les fidèles affligés*, qui se réunissait dans la maison du professeur Antoine Maurice, et comptait parmi ses membres Vial, Turrettin, auxquels s'adjoignirent plus tard Ami Lullin et M. de Végobre. Ce comité fort secret avait des correspondants à Lausanne, où venait de s'ouvrir le séminaire dont Court devint le directeur peu d'années après.

Par les confesseurs nous n'entendons pas seulement ces fidèles qui sont sur les galères ; mais encore ceux qui sont prisonniers ou exilés pour la profession de la verité. Leur nombre n'est pas médiocre. La fureur de ceux qui ne nous aiment point a su depuis longtems trouver l'art ingenieux et cruel de ne l'amoindrir pas. Il y

a longtems que les prisons et les galères regorgent de ces martirs vivans. Que ces objets sont propres à exciter notre pitié, à émouvoir nos entrailles à nous porter à les secourir! Entre tous les motifs qui doivent nous obliger à la pratique d'un devoir si chretien, deux me paroissent bien puissans, c'est l'état de leur misère et la cause de leur souffrance.

Vous la représenterai-je cette misere? mais avec quelles expressions pourrois-je vous la depeindre? Quels termes suffisent-ils à nous donner une idée du séjour affreux des prisons de ces regions maudites, où il ne tombe ni pluies ni rosées; où se perdent les esperances de la fortune, les consolations de l'amitie et les commodités de la vie; où tirés du sein de nos familles, et livrés à la merci d'un étranger qui s'accoutumant à nous voir souffrir et devenant impitoyable, soit par prévention contre nous, soit par des maximes impures d'une religion cruelle, soit enfin à force de voir des objets de pitié, ne nous donne le pain et l'eau qui doit soutenir une vie toujours mourante, qu'étroitement et par mesure; ou peut être nous le refusant profite de notre affliction, et s'engraisse de la faim et de la soif qui nous presse : où privéz enfin de l'air et de la lumiere, livréz à l'infection et à la pourriture, et où le corps courbé sous le poids de nos chaînes se trouve rongé par les playes qui s'y forment, ou par les maladies qui s'y contractent.

Avec quelle douleur pourrois-je mieux vous depeindre, M. C. F., l'état triste et deplorable de nos forçats? figurez les vous sur leurs prisons flotantes chargés de fers et de chaînes, et gemissant sous les coups d'un comite barbare : figurez les vous au milieu de la société la plus maudite et en quelque sorte au milieu des démons mêmes, où leurs chastes oreilles se trouvent actuellement blessées de paroles sales et impures, et où leurs saintes prieres sont malgré eux interrompues par des discours blasphematoires, dont les scelerats qui les environnent fendent et obscurcissent continuellement les airs. Quel supplice! Quel état! Qu'il est propre à emouvoir les entrailles du chretien! hé! que ne seroit-il pas si je vous parlois de ces rudes et accablantes bastonnades qu'ils essuyerent au commencement du siècle; bastonnades qui firent trembler la nature et frémir les démons mêmes? Elles ont été suspendues; mais qui sait si elles le seront pour toujours? Qu'il faudroit être dur si à un état si touchant le cœur demûroit insensible, et si ne pouvant arra-

cher ces captifs de leurs fers, on n'étoit prest du moins à soulager leur misere (1).

Mais j'ai un autre motif, un motif plus pressant encore pour vous porter à la pratique de ce devoir, c'est la cause pour laquelle ces confesseurs souffrent tant de miseres. Quelle est belle cette cause ! c'est la cause de Dieu même, c'est pour sa gloire, pour la profession de sa verité, pour le témoignage de son Evangile!

Mes tres chers frères, je ne viens point plaider aujourd'hui pour des criminels qui souffrent pour leurs crimes. Je ne viens point solliciter vos charitéz pour des scelerats qui ont troublé la societé par des vols, par des meurtres et par des sacrilèges; qui n'ont été condamnéz que pour avoir commis des crimes que les lois divines et humaines condamnent, ou pour avoir consumé leur patrimoine au jeu, au luxe et à la débauche. Quand je le ferois, je ne ferois rien qui ne dût vous attendrir et exciter votre pitié, puisqu'il suffit d'être malheureux pour devenir les objets de la charité et de la misericorde. Mais je viens plaider pour des innocens; je viens solliciter vos charités pour des confesseurs de J.-C., pour des gens qui portent en leurs corps les flétrissures du seigneur Jésus; qui ne portent de chaînes que pour avoir prié Dieu en leur maniere, que pour avoir servi et adoré le Dieu qui les a faits, ainsi qu'il le commande; ou pour n'avoir pas voulu faire des actes contraires aux lumieres et aux mouvemens d'une conscience conduite par la grâce. Je viens solliciter vos charitéz pour des gens qui sont la gloire de l'Eglize, l'ornement de Sion, les defenseurs de la foy, les temoins de l'Evangile; pour des gens qui pénétrés de l'amour divin et remplis d'un saint zele, ont resolu de mourir sous les coups et dans les fers plutôt que de faire faillite à la Religion à laquelle vous avez l'honneur d'appartenir. Si ces motifs ne vous touchent pas, que pourrions-nous vous dire davantage, M. C. F., qui fut capable de le faire? Mais oserons-nous esperer que des motifs si pressans auront des succèz plus heureux? oserons nous nous flatter que pénétréz de la manière la plus tendre vous vous porterez avec plaisir à communiquer de vos biens à des gens pour qui le ciel n'a rien de trop rare, et qui méritent avec tant de justice les soins les plus empressés et les charités les plus abondantes.

(1) Pour avoir une idée des souffrances de nos confesseurs, voyez l'histoire de M. Lefèvre, surtout les pages 199, 200, 201, 202, 206. (Note du msc.)

La troisième raison qui fonde la nécessité de la bourse pour laquelle j'ai ordre d'écrire, sont certains événements qui arrivent à l'occasion des assemblées : tels sont, lorsqu'une assemblée est decouverte et qu'on a fait des prisonniers, les razements de maisons, la confiscation de biens, les amendes auxquelles on est condamné, les frais qu'il faut paier aux cours subalternes ou supérieures, et les autres frais qu'on est obligé de faire soit dans le voiage soit dans l'exil. Et sans parcourir un million d'exemples qu'on a sur cet article, on n'a qu'à jetter la vue sur ce qui s'est passé et qui se passe actuellement. Nombre de mes frères pris et arrêtés, transportés d'une cour à l'autre, exposés aux revers les plus bizarres, 4 condamnés en premier lieu par une cour inférieure aux galeres, relachés de cette peine par une cour souveraine, mais condamnés à une abstention de trois ans hors de leur baillage, liberés et repris actuellement dans une citadelle, condamnés à paier une somme exhorbitante : Tous ces événements, M. C. F., n'interessent pas seulement notre compassion et nos larmes; ils demandent encore que nous contribuions aux frais et aux sommes auxquelles nos frères sont condamnés, et que nous fassions des efforts sincères pour y contribuer autant qu'il dépend de nous. C'est ce que nous ne saurions refuser si nous estimons être les membres les uns des autres, et si nous nous regardons comme des frères.

Je n'ignore pas que cet article n'interesse pas également tous les protestans, c'est-à-dire que tous les protestans ne s'y interessent pas également, puis qu'il y en a d'entre eux qui ne sont pas seulement assez lâches que de refuser d'assister aux saintes assemblées, mais qui sont encore assez malheureux que de les combattre; et qni bien loin de compatir aux miseres et aux peines de ceux qui sont arrétés pour y avoir assisté, les blament et les condamnent, et n'ont pas même honte de dire qu'ils ne souffrent rien qu'ils n'ayent bien mérité; malheureux qui entassent crime sur crime, blament les choses qui sont non seulement louables, mais utiles et necessaires, et sans le moien desquelles l'âme ne saurait vivre, ou suivant l'économie évangélique, ne sauroit être sauvée. Gens qui joignent à une excessive lâcheté une dureté sacrilege; gens sans pitié, sans zèle, la honte de la Reformation, l'infamie de leurs ancetres, et les indignes possesseurs du nom Reformé.

Mais, M. C. F., moins ces âmes lâches, ces âmes dures s'interes-

sent aux malheurs de nos freres et plus nous devons nous mêmes nous y intéresser ; moins il y a de gens qui veuillent contribuer aux sommes qu'il faut qu'ils payent, et plus nous devons faire des efforts nous mêmes pour y contribuer. Plus les gens qui ont de la charité sont rares, et plus ceux qui en ont doivent l'augmenter et la porter dans un degré éminent. Ces raisons sont sensibles ; mais il y en a une qui doit être efficace par dessus toutes les autres, c'est d'agir avec nos frères comme nous voudrions qu'on en agit avec nous. Nous courons les mêmes périls, les mêmes risques, les mêmes dangers. Si nous voions aujourd'hui la maison de notre voisin rasée et nous apprenons qu'un de nos frères a été arrêté, si on vient nous dire que les ennemis se sont absolument acharnés contre un des membres de l'Eglise ; si un arrest fulminant, une sentence injuste a condamné un de nos amis au bannissement, à l'exil, à l'amende ; si en vertu de cet arrest on le dépouille de ses biens, on le réduit à la misere, on expose sa famille à la mendicité, souvenons-nous qu'il en pend autant sur nos têtes ; que peut-être aujourd'hui ou demain la Providence nous appellera aux mêmes épreuves. Comme nous voudrions alors que nos freres eussent compassion de notre état, qu'ils fussent touchés de notre misère et qu'ils contribuassent, autant qu'il seroit en leur pouvoir, aux sommes auxquelles nous serions condamnés. Faisons en de même pour ceux qui sont déja dans ce cas. Il n'y a rien de si naturel, rien de si juste, rien de si chrétien qu'une pareille conduite. En user autrement ce n'est pas seulement abjurer le christianisme, ce seroit encore abjurer l'humanité ; ce seroit être injuste, cruel, ingrat, indigne de tout secours dans le besoin, plus propre pour les forets que pour aucune autre société humaine. Je n'en excepte pas même une société composée de sauvages.

Venons au dernier article c'est l'entretien du ministere. M.C.F., si l'honneur de l'Eglize vous touche, si la dignité du ministère vous est connue, si le salut des âmes vous est cher ; je puis me flatter avoir trouvé votre endroit sensible et j'ai tout a espérer de votre charité. Mais quand je parle d'Eglise ne vous allez pas figurer, M. C. F., que j'aie en vue des monceaux de pierres, et que vous exhortant à contribuer à son honeur et à son édification, je vous demande votre or et votre argent pour des veaux de fonte et pour des ornements inutiles. L'Eglize dont je parle c'est la société des fideles, c'est cette

societé qui nous fait devenir les domestiques de Dieu et les bourgeois de la Jerusalem celeste ; cette societé qui est bâtie sur les fondements des prophètes et des apôtres, et dont J. C. est la maîtresse pierre du coin, cette societé dans le sein de laquelle vous avez gouté les dons cèlestes et les puissances du siecle avenir : où les ministres du Seigneur Jésus vous ont distribué le pain de vie et les trésors de sagesse, et la misericorde de notre Dieu et Pere, et les bontés inefables de notre glorieux sauveur son bien heureux fils ; cette societé qui fait la joie des anges, les delices de Dieu, l'ornement du monde, le soutien de l'univers, et dont le rachat a couté le sang d'un homme Dieu. La contribution que je vous demande n'est point pour des choses vaines et superstitieuses ; c'est pour la propagation de la foy, pour l'avancement de la religion pour la gloire de J. C., pour l'instruction des ignorants, pour le rachat de tant d'âmes qui périssent, faute de secours spirituels. Hé ! ne me dites point que l'or et l'argent ne sauroient produire des effets de cette nature. Un moment et je vous le ferai voir ; mais si je puis parvenir à vous en convaincre, quel crime ne seroit pas le votre si vous refusiez ensuite les contributions qui peuvent les produire ! Que s'il reste tant soit peu de foy dans l'esprit, tant soit peu de religion dans le cœur, nous devons espérer des choses tout autrement justes de votre zele et de votre pieté.

Personne n'ignore sans doute que nous avons fait tous nos efforts pour avoir des ministres du païs étranger, et que les ministres sont d'une nécessité absolue dans la religion, puisque J. C. les a établis dans son Eglize *pour l'assemblage des Saints*, pour travailler *à l'œuvre du ministère* et à la construction de son corps mystique qui est l'Eglize (Eph. IV) ; mais nos efforts aiant été jusques icy inutiles et infructueux, qui ne voit, qu'il ne nous reste d'autre ressource que de choisir au milieu de nous certains sujets propres pour l'étude, et de les envoyer ensuite dans les Eglizes étrangeres pour y acquerir les lumières et les talens necessaires à l'instruction des âmes et à la conduite de l'Eglize ? Mais qui ne voit encore que pour remplir des desseins de cette sorte, il faut avoir de quoi les entretenir : ce de quoy ne sauroit se trouver dans l'état présent des affaires que dans les liberalités et les contributions que nous vous demandons. Elles ne sauroient mieux être employées, M. C. F., ces liberalités, que dans le sujet en question. Ce secours ne sera point depensé pour

l'entretien d'une funeste oisiveté ; ce sera pour acquerir les richesses spirituelles et pour ensuite les distribuer avec abondance dans l'Eglize ; ce sera louer au père de famille des ouvriers Evangeliques pour la culture de sa vigne ; pour l'extinction des vices, pour la propagation de la vertu ; nous verrons par ce moien tant de terres incultes, defrichées, une partie des ronces et des epines qui deshonorent le champ du Seigneur, enlevées, tant de lieux où les tenèbres de l'ignorance reignent, éclairés de la lumière de l'Evangile ; tant d'âmes qui soupirent après le pain de la parole, et qui se meurent parce que personne ne leur en donne, rassasiées et rappelées à la vie ; c'est ainsi que nos aumônes contribueront à l'avancement de la religion et à la gloire de notre Divin Epoux. Des raisons de cette force doivent émouvoir les âmes les plus fermes et les moins portées à la charité.

Mais quoi que ce que je viens de dire dût suffire au but que je me propose, je vai faire un nouvel effort pour ébranler s'il est possible, ces âmes fières qui font gloire d'être insensibles aux sujets les plus émouvants. Je n'ai qu'à les prier de jeter la vue sur la dignité de notre âme, et que de considérer avec quelque attention combien en doit être important le salut. Si on considère son origine elle est sortie des mains de Dieu ; si on considère sa nature elle est une substance spirituelle, invisible, immortelle. Si on regarde la fin pour laquelle elle a été formée, elle est le fruit des souffrances de J. C. et le prix de son sang ; elle est l'ouvrage de Dieu ; qu'on juge de l'effet par sa cause : elle est faite pour aimer Dieu ; qu'on juge de sa dignité par son employ ; elle est le prix du sang et de la mort d'un Dieu ; qu'on juge de ce quelle vaut par ce qnelle coûte, rien n'est plus noble dit l'éloquent prélat que j'ai dejà cité (1), et rien pourtant n'est plus negligé que les devoirs à l'égard des âmes. On les séduit par les erreurs, on les empoisonne par la flatterie, on les blesse par les scandales, on les tue par des mauvais exemples, on les livre à leur fantaisie ; on les entretient dans leur malice, on les abandonne à leur ignorance, on croit être bien charitable quand on a pleuré pour le corps dont l'âme s'est retirée, et l'on ne pleure pas sur une âme qui s'est séparée de Dieu. Le sang et la nature ont plus de pouvoir sur nous que la religion et la foy.

(1) Fléchier, *Sermons*, 3e série. — *Exhort. pour la bourse Cléric. de Saint-Nicolas-de-Chard.*, p. 420.

Hé ! qui pourroit conter le grand nombre d'âmes qui périssent faute d'instruction ; combien de personnes à la ville et à la campagne qui ne sont de la religion que par hazard, et parce que leurs parents en ont été, mais qui n'ont aucune certitude morale sur un si important article? Combien de brebis errantes et dispersées, qu'un pasteur par ses instructions rameneroit dans le bercail, mais qui, manque de secours, sont enfin devorées par les loups et les lions qui rodent incessament autour d'elles? Combien de paralitiques languissent et meurent sur le bord de la Piscine, faute d'un homme qui les y jette, lorsque l'ange du Seigneur remue leur conscience !

Qui pourroit égaler le prix d'une ame rachetée par le sang d'un Dieu ; des richesses amoncellées des trésors inépuisables n'en approchent pas ! Quel ne sera donc pas le compte que vous aurez à rendre à Dieu, âmes dures, et insensibles, qui par votre avarice laisserez peut être perdre plusieurs de ces âmes, qui pour le refus d'une simple aumône en laisserez croupir plusieurs dans l'ignorance? Je ne vois pas qui pourra expier un crime aussi volontaire, et en même tems, si grand et si épouvantable.

Mais vous vous tromperiez, mes freres, si quand je parle de l'entretien du ministère vous pretendiez que je vinsse mandier vos aumones; c'est un acte de justice que je vous propose et non une contribution de grace; c'est un espèce de tribut que J.-C. lève sur vous et non une grace qu'il vous demande. Qui doute que ce ne soit un devoir indispensable d'assister un ministre de l'Evangile ? qui dit un un ministre, dit un homme choisy de Dieu, un homme que le ciel a destiné pour être le heraut de la paix entre Dieu et les hommes, pour la reconciliation des hommes avec les anges, pour être le dispensateur des plus rares et des plus augustes mystères de la religion, pour être l'interprète des volontés divines, la lumière des aveugles, le guide des errans; pour conduire les hommes au chemin du salut en les retirant des erreurs et des vices ou le monde, le péché, et Satan les ont malheureusement plongéz. Qui dit un ministre dit un homme consacré aux emplois les plus sublimes; à la perfection du chef d'œuvre des mains de Dieu, à l'avancement du regne de J.-C., à l'extinction des vices et à la propagation de la foy, un tel homme merite t'il moins qu'un entretien honorable! Quoi! les ambassadeurs des princes, seront ils comblés de présens, entretenus dans un état splendide, honorés de ce qu'il y a de plus beau et de plus riche

dans une cour somptueuse et magnifique? et les ambassadeurs du Roi des Rois seront méprisés, oubliés et destitués même du nécessaire? il est vray le règne de leur maitre n'est pas de ce monde : aussi ne demandent-ils pas les trésors et les richesses de la terre, mais un entretien convenable à leur caractère, le nécessaire *doit-il leur être denié ?...*

J'omettrois un article essentiel à cette Lettre, et qui ne contribue pas peu à établir la necessité d'un fond public, si je ne parlois de l'entretien de certains députés que nous avons besoin d'auoir aupres des puissances Protestantes, pour leur demander leurs puissantes sollicitations auprès de Notre Monarque, afin d'obtenir de sa Majesté quelque adoucissement à nos peines, ou la precieuse liberté après laquelle nous soupirons tous depuis tant d'années. De ces Députés nous en avons déjà un dans le païs Etranger, qui véritablement jusques-icy n'a pas beaucoup couté aux Eglises, et qui est d'ailleurs dans une forte inclination de les servir gratis, ou du moins de n'accepter aucun secours qu'à la dernière extremité (1). Mais outre qu'il ne serait pas très honorable à nos Eglises qu'un de ses membres prodiguât à son service tout son patrimoine, qui ne voït que ce patrimoine seroit fini, ou il faudroit que ce membre cessât de trauailler pour les Eglises, ou que les Eglises lui fournissent les secours necessaires; mais où les prendre ces secours si on n'a pas un fonds public?

Recapitulons sur ce que nous venons de dire. L'indigence de nos pauvres, celle de nos captifs, certains évènements qui arrivent quelques fois, et qui peuvent arriver tous les jours au sujet des Assemblées, l'entretien du Ministere, celui des Députés, sont les raisons capitales qui établissent la necessité d'un fonds. L'exemple de l'Eglize apostolique, celui des Eglizes etrangeres, celui de nos Eglizes d'autrefois, celui des Papistes même, l'influence que notre charité a sur notre destinée, la misere de nos captifs, l'excellence de la cause pour laquelle ils souffrent, la maxime de faire aux autres ce que nous voudrions qu'il nous fut fait à nous, le besoin pressant que nous avons des Pasteurs, le salut des âmes, la propagation de la foy, la gloire de Dieu l'avancement de la Religion, sont les motifs

(1) Allusion à Benjamin Duplan, gentilhomme d'Alais, qui, durant bien des années, de 1731 à 1745, fut l'infatigable avocat et collecteur des Eglises de France auprès des puissances étrangères.

les plus pressans qui nous engagent tous en général et chacun en particulier, de contribuer à ce fonds.

Pour reüssir avec plus de facilité à cet ouvrage on fera trois collectes dans l'année chacune de 4 en 4 mois.

Et quoi qu'il ne soit pas possible de donner aucune règle seure sur ce que chacun doit contribuer à ce fonds, nous allons voir pourtant en gros, en divisant les familles et les personnes en certaines classes, ce que chacune pourroit contribuer avec facilité.

1° Il y a des familles qui sont pauvres et qui ont besoin qu'on les assiste; celles-ci ne sauroient rien contribuer. 2° Il y a d'autres familles qui sont assez à l'étroit, mais pourtant qui n'ont besoin d'aucun secours; nous croions que celles-ci pourroient contribuer au moins quinze sols l'année, c'est à dire 5 sols par collecte. Il faut être bien pauvre si de 4 en 4 mois, on ne peut pas donner 5 sols sans s'incommoder. 3° ensuite viennent les familles qui ne sont pas riches, mais qui vivent commodement; celles-ci pourroient bien contribuer sans se fatiguer un Ecu l'année, 20 sols par collecte. 4° Il y a ensuite des familles soit entre les artisans soit entre les menagers, qui sont très commodes, et qui pourroient facilement contribuer au moins 6 l. par année, 40 sols par collecte.

Je ne parlerai plus que d'une classe de familles dans lesquelles je renferme les marchands, les bons bourgeois, les gentilhomm e. Il n'y a point de ces familles qui ne puissent au moins fournir 12 ou 15 l. par année, 4 ou 5 l. par collecte. Et y a telles familles de celles là qui seroient mieux en etat de contribuer, sans s'incomoder, un Louis d'or chaque collecte, que les familles dont j'ai parlé ci-dessus cinq sols.

Il y a encore trois sortes de personnes qui peuvent contribuer. 1° Les domestiques; 2° les garçons de boutiques, 3° les mourans. Une servante qui gagne dix écus par année peut sans beaucoup s'incommoder ni diminuer ses gages en consacrer 15 sols par année, 5 sols par collecte. Un valet qui gagne 20 écus en peut par la même règle consacrer le double 30 sols par année, 10 sols par collecte. Un garçon artisan qui gagne 6 sols par jour, c'est-à-dire 80 l., l'année, peut consacrer au moins 40 sols, une pièce de 13 sols 4 d. par collecte. Un garçon marchand qui a 100 l. ou 50 Ecus d'apointemens doit par la même régle au moins consacrer 4 l. par année, une p^{ce} de 26 sols 8 deniers par collecte. A l'égard des mou-

rans on ne peut rien dire sur leur compte; on doit leur donner seulement quelques avis. Le 1er qu'un legz étant par les lois du Prince dans le Registre du Notre une chose inutile pour notre fonds, il doit appeler à son lit de mort une personne de confiance et déclarer à ses héritiers en la présence de cette personne l'intention qu'il a de donner telle somme pour le fonds public, et charger sur le champ sond. heritier de compter à cette personne de confiance lad. somme tel tems qu'il lui plaira marquer après sa mort; ou pour couper plus court, il doit remettre à cette personne de confiance ce qu'il veut donner en se réservant en cas de survivance le droit de retirer la somme qu'il auroit remize, pour en disposer à ses volontez. Le 2e qu'on doit leur donner, c'est que si jamais on a dû être liberal de son bien, c'est, sans point de doute, lorsque ce bien est pret à nous échapper, et que nous sommes prets de descendre dans le tombeau où seurement notre bien ne sauroit nous suivre. Le 3e auis, c'est qu'il n'y a jamais de temps où l'on doive être mieux disposé à faire des aumones que lors qu'on est sur le point de comparoitre devant le Tribunal de J.-C. pour y rendre le compte exact de toute sa conduite. Il est certain que si les mourans faisoient quelque attention à des raisons si sensibles, nous verrions des legs considérables. Il y a sur tout une sorte de mourans qui pourroient faire de grandes charitez, ce sont ces gens riches qui n'ont point des enfans ni de parens pauvres, mais qui sont du gout assez extravagant et si deraisonnable qu'ils aiment mieux donner leurs biens à des gens qui n'en ont pas besoin, qu'en faire des fondations pieuses. S'il y auoit dans chaque Eglise seulement dix de chacune de ces familles ou de ces personnes dont j'ai parlé, on feroit bientôt un fonds considerable.

La 1re Classe ne fournit rien.		
La 2e Classe feroit par année	7 l.	10 s.
La 3e feroit	30	—
La 4e feroit	60	—
La 5e Classe à prendre la moindre somme	144	—
Et à 15 l. 180.	—	—
	241 l.	10 s.

Report.	241 l.	10 s.
A l'égard des personnes 10 de la 1re Classe feroient par année	7	10
2e Classe	15	—
3e Classe	20	—
4e Classe	40	—
Ainsi 10 familles de chaque Classe et 10 personnes des autres classes sans compter les legs des mourans, feroient par année et par eglize		
	303 l.	—

On n'ignore pas que chaque Eglise n'a pas les familles, et les mêmes nombres de personnes dont nous parlons; mais on voit aussi qu'il y a des Eglises, où ces familles et ces personnes sont plus en nombre que nous n'en mettons icy. Nous l'avons insinué. La régle que nous venons de donner n'est pas aussi précise qu'on ne puisse s'en écarter le moins du monde, sans consequence. On n'a pas à craindre icy ni les sergens, ni les copies, ni des saizies, ni des emprisonnemens. Mais on doit pourtant bien considerer 1o que plus on contribuera à la subvention des pauvres, à l'entretien du ministère, au salut des âmes, à l'avancement de la gloire de Dieu, à l'honneur de la religion, et plus on sera agréable au Seigneur. 2o Qu'on ne sauroit mieux placer son argent qu'en des fondations pieuses, 3o Qu'en consacrant ainsi une portion à Dieu et au service de son Eglize, c'est le moien de faire prosperer toute la masse. 4e Qu'en usant de cette maniere on a par avance son éloge ou son épitaphe toute prete faite, non point par la main des hommes flatteurs et sujets à tromper, mais par la main même du Saint-Esprit, tracée non dans le marbre ou dans les plaques d'airain que le tems vieillit et reduit à néant; mais dans les plaques éternelles des saintes Ecritures et si je l'ose dire dans le sein de Dieu même : *il a donné, il a répandu, Sa justice demeure Eternellement.*

Quelle gloire en général pour les Eglizes ! Quelle consolation pour le fidèle en particulier. Si on pouvoit se mettre en Etat par ses contributions de soulager la misère de nos pauvres captifs et d'avancer la religion : Que si l'on pouvoit parvenir à faire un certain fonds,

on feroit ensuite une pension à chacun de nos freres prisonniers ou galériens proportionnée à leur besoin, ou à la valeur du fonds qui se trouvera. Quelle joie pour ces chers confesseurs de voir les Eglises non seulement attentives à leurs besoins, mais empressées pour les secourir; rien apres la justice de leur cause ne contribueroit plus à leur faire supporter avec patience les épreuves auxquelles la Providence les appelle.

On doit d'autant mieux contribuer à ce fonds, que la direction en sera prudemment économisée. Il y aura des collecteurs et des collectrices qui en feront la levée, et qui écriront dans un mémoire les sommes qu'on leur donnera; ensuite on remettra lesd. sommes entre les mains des trésoriers, hommes de probité et de confiance à ce sujet nommés, et d'autres hommes qu'on nommera greffiers, ou comme on l'entendra, enregistreront dans un volume les Mémoires des collecteurs et des collectrices, ou la valeur des sommes qui seront remises aux tresoriers; on écrira ensuite dans autre Livre les deniers qu'on distribuera, et l'usage pour lequel on les distribue. Ces trésoriers et ces greffiers rendront, toutes les années, leurs comptes à une assemblées de gens choisis, principaux membres des Eglises. Ces comptes pourront etre veus et examinés par toutes les personnes qui marqueront en avoir quelque désir. Ainsi une telle conduite doit être exempte de tous soupçons, et nous doit tous engager à donner avec confiance et avec une entière liberalité.

Que me reste-t-il à présent, mes chers frères qu'à prier Dieu, qu'il benisse cet ouvrage, qu'il ouvre tous nos cœurs, qu'il nous inspire à tous le desir d'avancer sa gloire; qu'il fasse abonder de plus en plus le revenu de votre justice; et qu'à vous assurer que je suis avec une cordiale affection et une sollicitude vraiment pastorale,

Messieurs, mes très-chers Frères,

Votre très humble et très Obéissant Serviteur et frère en J.-C. N. S. et fidèle pasteur.

(*Signé*) COURT.

(Collection Court. N° 7, t. II, p. 405.)

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des Albigeois : Les Albigeois et l'Inquisition, par Napoléon Peyrat. Paris, librairie Internationale, 3 vol. in-8°, 1870-1872.

Après l'héroïque Genève, l'héroïque Languedoc est celui des pays de langue française qui a le plus pensé et vécu pour la cause de la Réforme, c'est-à-dire pour la cause de la Bible et de la conscience chrétienne. Si Genève a été la citadelle intellectuelle et morale, la direction, l'apostolat, le Languedoc a été la terre vaillante et patiente, arrosée du sang des martyrs. Aussi, rien de ce qui s'est passé dans les Cévennes ne peut-il nous être indifférent, à plus forte raison lorsqu'il s'agit, même avant notre glorieuse Réformation, de sentiment religieux et de liberté religieuse. A ce titre, un ouvrage tel que celui de M. Peyrat s'imposerait à notre attention, même si le nom de l'auteur nous était moins sympathique.

Le livre est intitulé : *Histoire des Albigeois*, et, le sous-titre : *Les Albigeois et l'Inquisition* est bien nécessaire, car on pourrait croire, en voyant ces trois beaux volumes, qu'ils renferment l'histoire complète, et même assez détaillée, de toute la croisade du Nord contre le Midi. Loin de là, l'ouvrage commence au moment où l'opinion vulgaire regarde la guerre albigeoise comme presque terminée, après la mort de Simon de Montfort, et même les années qui s'écoulent depuis là jusqu'à la mort de Louis VIII (1226), sont assez brièvement racontées. Nous sommes donc en face d'un sujet plus limité qu'on ne le croirait au premier abord : les efforts inutiles de Ramon VII, du comte de Foix et du vicomte de Carcassonne contre Blanche de Castille et l'Inquisition (livres I, II, III); le refuge du catharisme, de la religion des parfaits sur le rocher de Montségur (livres IV-X); les derniers troubadours et prédicateurs patriotes (livres XI-XV); nous arrivons ainsi jusqu'au règne de Philippe le Bel et jusqu'à la soumission complète du Midi.

Disons-le tout d'abord, ce livre est beau; nos lecteurs estimeront que par le temps qui court, l'éloge n'a rien de banal. Nous n'avons pas vu depuis plusieurs années un auteur sentir à ce point la gran-

deur morale et la poésie de son sujet. Il exprime un patriotisme méridional dont les regrets religieux et même politiques n'ont rien d'hostile à l'unité moderne de la France : « Je vais raconter à ma grande patrie française l'agonie de ma douce et noble patrie romane. » Mais il ne faut pas nous borner à quelques lignes isolées : « Je suis entré pieusement dans le ténébreux labyrinthe des sépulcres aquitains. Je me suis établi avec amour, pendant de longs jours, de longues nuits, dans cette nécropole dévastée du Paraclet. J'ai interrogé ces morts avec un respect ému, avec une tendresse éplorée, comme on consulte des aïeux. J'ai ranimé dans ma pensée ces guerres, ces supplices, tous ces lugubres drames. J'ai recueilli les témoignages des champs de bataille, la plainte des ruines, le soupir des grottes, l'effroi des sépulcres, et de toutes ces voix du passé, de ces gémissements, de ces affreux silences, est sorti ce long et douloureux martyrologe. Bien des fois, en m'entretenant avec ces morts, il me semblait entendre des voix qui me disaient comme l'ombre d'Anchise au guerrier troyen : « Te voilà « donc enfin, ô mon fils ! Ta piété a vaincu l'horrible chemin ! Nous « t'avons attendu bien longtemps. — Oui, me voici, ô mes pères vénérés ! ma tendresse filiale vient consoler vos mémoires saintes ! Mais quel amour peut élever un monument égal à votre martyre? »

On le voit, M. Peyrat ne croit pas que l'albigisme soit une Babel de croyances confuses, sans autre unité qu'un patriotisme de langue et de race; à côté d'une question politique et littéraire très-importante, il démêle une vraie question religieuse longtemps obscurcie ou embrouillée par les calomnies des croisés triomphants. Des travaux théologiques, tels que ceux de M. Schmidt, ont fait revenir de cette vieille erreur. M. Peyrat expose, dans son second volume, un peu tard pour l'édification du lecteur, les croyances de Guillabert de Castres et du synode cathare tenu à Montségur : c'est toute une doctrine chrétienne procédant essentiellement de saint Jean, tandis que les vaudois et le protestantisme ont procédé essentiellement de saint Paul ; c'est avant tout la religion de l'amour divin, l'élan mystique de l'âme vers le Christ, la foi dans le Paraclet, dans l'Esprit consolateur et purificateur.

Et quelles existences que celles de ces purs ! quelle poésie sombre et haute ! quelle harmonie avec la nature ! « L'Aveyron est comme une émeraude liquide qui roule en écumant entre deux montagnes de fer. Sur leurs pitons, des manoirs chevaleresques se dressent dans les nuées; d'innombrables cavernes creusent leurs falaises comme des colombiers sauvages. Les barons habitent les

donjons sur les cimes nues; leurs mères, leurs sœurs vivent recluses dans les grottes suspendues sur les déclivités boisées, aux abords du torrent. Les cathares, qui détestaient les monastères, pratiquent le monachisme et le cénobitisme des rochers. Là vivait une population de vierges et de veuves : elles filaient, tissaient, cousaient des vêtements; elles récoltaient des fruits agrestes, distillaient des liqueurs cordiales, exerçaient la médecine du corps et de l'âme, lisaient et prêchaient l'Evangile. » O désert de nos pères, n'étaient-ce pas là tes précurseurs?

Mais le vrai sanctuaire, le rocher auquel revient toujours l'historien, j'allais dire le poëte, c'est Monségur. Nous ne pouvons résister au plaisir de glaner un peu dans les trois volumes de larges citations, car Montségur est la véritable unité de l'ouvrage : « (Audessus de Mazamet) la terre était rouge d'asphodèles; le vent agitait leur moisson funèbre; on eût dit la floraison sanglante d'un champ de bataille. De cette hauteur suprême nous découvrîmes, par delà les murailles et les tours ébréchées de Carcassonne, les neiges du Canigou, du Bugarach et du Thabor, d'où se détachait le spectre à peine perceptible des ruines de Montségur. » — « Ce séminaire si étonnant par ses maîtres, son site sauvage et son enseignement dans les bois, n'était pas moins extraordinaire par ses élèves, doux à la fois et farouches, errants et proscrits; véritable gymnase du martyre. Un rocher était la chaire du docteur johannite; des pierres revêtues de mousse, les siéges des disciples. Des adolescents fugitifs de leurs cabanes ou de leurs châteaux s'y mêlaient à de vieux guerriers sortis mutilés de vingt ans de batailles. » — « C'est là que dort depuis six siècles Guillabert de Castres. Son mausolée est une montagne. Moïse a le mont Nébo, Guillabert a le Thabor pyrénéen. » Ici, il y a évidemment excès; nous ne pouvons accepter un rapprochement pareil. Nous aimons mieux une autre comparaison, déjà bien ambitieuse : « Montségur fut pendant trente-cinq ans une oasis d'indépendance, le champ d'asile du Midi, le Capitole des proscrits pyrénéens. Ce sommet désert a défié deux des plus hautes cimes du monde, le Louvre et le Vatican. » Nos lecteurs peuvent surprendre au milieu de ces beaux passages le défaut de M. Peyrat, l'excès de l'imagination.

Revenons pourtant à Montségur, car l'auteur nous a comme ensorcelé de sa montagne favorite, et c'est plaisir de méditer sur ces augustes ruines : « Nous perdîmes de vue Montségur caché par le rideau des bois. Notre pèlerinage nous semblait un songe. Nous descendions ces landes désertes, entrecoupant de longs soupirs et de longs

silences nos derniers entretiens. Un son lointain de cornemuse venait des villages comme une plainte expirante du passé, et comme la voix éplorée des aïeux qui nous disaient : « Souvenez-vous ! » Oui, nous nous souviendrons, ô héros! ô martyrs! ô ruines de Montségur !

« Ainsi nous parlions en descendant les solitaires pentes du Thabor. Revenus à Lavelanet, nous nous retournâmes pour jeter un regard encore sur Montségur. A travers la bleue et limpide transparence de la nuit, nous aperçûmes une dernière fois son fantôme. La lune brillait sur ses ruines comme une lampe funéraire sur le sépulcre d'un monde évanoui, et comme un phare sur la route obscure des temps, jusqu'à la nouvelle aurore. » C'est par ces mots que se termine le grand ouvrage.

On peut dire aussi que c'est le dernier mot de l'auteur sur la question qu'il a étudiée et traitée avec tant d'amour. A ses yeux l'albigisme n'est pas simplement un grand épisode de l'histoire du christianisme coïncidant avec un grand épisode de la lutte des races et des civilisations ; c'est un des événements essentiels de l'histoire ; on n'exagérerait pas beaucoup la pensée de l'auteur en disant que c'est l'événement capital de l'histoire depuis la venue du Christ. Non-seulement les cathares sont la vraie descendance spirituelle de saint Jean et la branche la plus sainte de l'arbre chrétien ; non-seulement ils ont eu le mérite d'entrer en lutte au nom de la conscience et de l'Evangile contre la théocratie romaine, contre le césarisme pontifical ; mais ils sont l'origine de tout ce qu'il y a eu d'excellent dans l'histoire littéraire ou politique de la France et dans le christianisme tout entier, voire même dans le catholicisme. Si nous comptons les grands hommes et les grandes choses qui, d'après M. Peyrat, procèdent de l'albigisme par la race ou par les idées, nous trouvons (en cherchant, il est vrai, un peu malicieusement dans les trois volumes) : Dante, Jean Huss, Luther, Port-Royal, surtout Saint-Cyran et les Arnaud, Descartes, Voltaire, Philippe le Bel et ses ministres, Beccaria, Manzoni, l'auteur de *Robinson Crusoé*, la Hire et Xaintrailles, Henri IV, Fénelon, Montesquieu, la Gironde et Mirabeau, Napoléon, M. Guizot, M. Gambetta et M. Thiers ! Eh bien, non, les Albigeois ne reconnaîtraient pas tous ces enfants comme légitimes ; c'est une tendance facile à comprendre des historiens d'élargir leur cadre, et cette tendance vaut peut-être mieux que l'érudition microscopique indifférente à tout ce qui sort d'un petit cercle déterminé ; mais en définitive la vérité souffre de cette largeur encore plus que de l'étroitesse. Les tempéraments d'historien aussi riche que celui de M. Peyrat, intéressent,

enthousiasment par grâce d'état et presque sans efforts; leur devoir, surtout lorsque leur science est aussi profonde que leur ardeur, comme cela est visible dans l'*Histoire des Albigeois*, est de se contenir eux-mêmes et de ne pas se laisser déborder.

Mais, ces réserves faites, nous partageons l'opinion de l'auteur sur l'immense importance de la guerre albigeoise dans le développement historique du catholicisme. Cette croisade hideuse a été le fait caractéristique du pontificat d'Innocent III, terrible légiste romain qui « s'interrogea lui-même et crut à son droit (Michelet), » et qui, peut-être même avec des moments de pitié pour les victimes, n'en a pas moins donné le signal de la terreur religieuse bientôt éternisée dans l'Inquisition. Dès lors l'Eglise romaine qui, depuis sa puissante organisation sous Grégoire le Grand, avait, malgré les scandales de Marosie et les violences de Grégoire VII, rendu d'éclatants services à l'Europe civilisée, l'Eglise romaine confondit sa cause avec celle de tous les despotismes religieux, politiques, intellectuels, et s'enfonça avec une inexorable logique dans le système d'autorité à outrance dont nous avons vu naguère le bizarre et prodigieux épanouissement.

Il est temps d'examiner l'*Histoire des Albigeois* au point de vue politique : l'absorption du Midi par la France du nord et par la royauté capétienne. M. Peyrat montre plus de calme dans ce genre d'étude et d'appréciation. Il donne en quelques mots un excellent résumé de la destinée des Montfort : « Aventuriers d'audace et de génie, ils cherchèrent fortune en Aquitaine, en Italie, en Angleterre, en Hongrie, en Grèce, en Palestine. Ils combattirent selon les lieux et les temps, tantôt pour les papes, tantôt pour les princes, tantôt pour les peuples, toujours pour eux-même, poussant leur cheval de bataille dans toutes les révolutions pour y saisir des empires dont le fantôme leur échappa constamment. » Mais pourquoi dire que « Simon était sceptique au fond et contraint à l'hypocrisie par son ambitieuse scélératesse? » Ne noircissons pas encore ces figures déjà bien sombres : rien ne prouve que Simon de Montfort n'ait pas été sincère dans son fanatisme; n'avait-il pas, au siége de Zara, soutenu courageusement les rares partisans du pape contre tous les chefs de la quatrième croisade? On peut trouver aussi que M. Peyrat se fait un peu légèrement l'écho des chansons parisiennes et des malins écoliers sur Blanche de Castille et le légat Romano ; mais il dessine à merveille le portrait politique de cette grande reine, de ce prélat dominateur. Tout le récit du voyage de Ramon VII, du piége où le fait tomber la politique romaine et capétienne, des humiliations de

ce prince, est écrit d'une main puissante. Philippe-Auguste n'est pas moins bien apprécié, « ce rusé, calculateur et méticuleux monarque, mélange du renard et du lion. »

Dans la dernière période dominent trois figures : celle d'un troubadour patriote, celle du « tribun mystique et populaire » Bernard Délicios, celle de Philippe le Bel : « Le grand troubadour de cette époque fut Pierre Cardinal. Il était né au Puy en Velai, ville de granit, assise sur un plateau glacial et tempêtueux, au centre d'un cercle de vieux volcans : le mont Corneille était le siége d'un tribunal d'amour célèbre dans tout le Midi. Mais le jeune Pierre dédaigna les ingénieuses fictions mystiques et les grâces sentimentales déplacées à l'heure des suprêmes dangers et des batailles mortelles. Il se fit chantre populaire et poussa le cri de guerre contre la France. » M. Peyrat fait comprendre l'attitude de Philippe le Bel dans cette question du Midi : s'il voyait avec faveur tous les ennemis de la cour de Rome, s'il avait pour conseillers des légistes méridionaux furieux adversaires de Boniface VIII, s'il vint tenir à Toulouse, pour l'ouverture du Parlement, une séance mémorable aux acclamations des habitants, le roi Philippe le Bel combattait sans merci tout ce qui pouvait compromettre le résultat politique de la croisade albigeoise, et c'est depuis son règne que l'union du Midi avec le Nord n'a plus été mise en question.

Tel est le grand ouvrage de M. Peyrat; malgré certains défauts et certains excès que nous avons dû signaler, nous croyons qu'aucun livre n'offrira plus d'attrait et plus d'instruction à nos lecteurs protestants : si les cathares albigeois ne sont pas précisément pour nous des ancêtres, ils sont au moins des parents, et leurs souvenirs, leurs indestructibles restes ont préparé dans notre Midi la prédication de cette Réforme qui devait jeter de plus profondes racines dans le sol arrosé de leur généreux sang.

EDOUARD SAYOUS.

L'INTOLÉRANCE DE FÉNELON, études historiques d'après des documents pour la plupart inédits, par O. DOUEN. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872, in-12 de 313 et XXIII pages.

Il y a vingt ans, le titre du nouveau livre de notre collègue M. Douen aurait, à lui seul, provoqué la surprise de tous les lec-

teurs. On s'est accoutumé à personnifier certaines vertus comme certains vices dans quelques grandes figures historiques. Il est des noms qu'il suffit de prononcer pour évoquer à l'esprit un de ces types bien déterminés, et c'est ainsi que les protestants étaient heureux de s'unir à leurs frères catholiques, et de placer à côté de la charité d'un Vincent de Paul la tolérance d'un Fénelon. Mais l'histoire ne saurait accepter ces réputations d'outre-tombe que sous bénéfice d'inventaire. Elle exige d'autres preuves que les paroles flatteuses d'un biographe complaisant : elle fouille dans les archives, elle compulse les documents que le temps a respectés, et trop souvent elle trouve, tracé par avance de la main même de celui dont elle s'occupe, le démenti de ces éloges que la postérité se plaisait à décerner à sa mémoire.

Le *Bulletin* peut revendiquer sa part de ces rectifications nécessaires. Il y a longtemps déjà qu'il a montré, pièces en main, ce qu'il fallait penser de cette *charité pour les protestants* que le cardinal de Beausset avait attribuée à Bossuet. Ce n'était là, il est vrai, qu'une confirmation de l'opinion généralement reçue. On connaissait trop l'inflexible raideur, la passion autoritaire de l'évêque de Meaux. Mais l'auréole de la tolérance ne semblait-elle pas définivement attachée à l'image du doux et élégant auteur de *Télémaque?* M. Douen ne l'a pas cru. En 1860, dans un savant essai historique sur les Eglises réformées de l'Aisne, il émettait un doute, fortifié bientôt par des témoignages irrécusables, transformé enfin en certitude. Fénelon a malheureusement été, comme Bossuet, et de son Eglise et de son temps. Déjà ses ouvrages théologiques en font foi : ils ont fourni à l'un de ses glorificateurs ultramontains, M. de Boulogne, mort évêque de Troyes, cette déclaration qui, du moins, a le mérite de la franchise : « De quelque côté que je l'envisage, je ne vois en lui que l'antipode de ce que l'on appelle philosophie et tolérance. » Mais il y a plus. Avant de devenir précepteur du duc de Bourgogne, le futur archevêque de Cambrai avait été d'abord supérieur des Nouvelles-Catholiques et ensuite missionnaire en Aunis et en Saintonge. Il s'est donc occupé directement des conversions. Ne serait-il pas surprenant que dans des fonctions semblables il eût mérité le surnom d'apôtre de la tolérance? M. Douen, en effet, nous montre qu'il n'en est rien.

Dans la double étude consacrée au supérieur et au missionnaire, si Fénelon n'est pas toujours au premier rang, on le sent constamment derrière la scène. C'est la mère Garnier et non lui qui signe les lettres relatives à l'incarcération dans les citadelles des Nou-

velles-Catholiques dont il n'a pas réussi la conversion; mais le gouvernement de la maison dépend entièrement de lui, et c'est lui qui prend soin, avec un zèle infatigable, de ses intérêts spirituels et pécuniaires. Quant à sa mission, s'il parle bien haut d'un ministère de paix et de charité, il n'hésitera pas cependant à recommander à Seignelay la garde des passages par où les religionnaires pourraient s'enfuir, et nous trouvons dans sa correspondance des phrases non moins significatives que celles-ci : « *Il me semble que l'autorité du roi ne doit se relâcher en rien. — L'autorité doit être inflexible pour contenir ces esprits que la moindre mollesse rend insolents. — L'arrivée de l'intendant sera très-utile, car il se fait craindre et aimer tout ensemble.* » Il est vrai que ces fragments compromettants ont été soigneusement supprimés par son biographe dans la publication des lettres qui les contenaient : ils n'en demeurent pas moins pour nous montrer que la modération apparente du prélat était doublée de beaucoup de diplomatie. Son grand secret pour convertir les âmes est de donner au clergé le rôle de la douceur, et de l'appuyer par l'autorité séculière, à laquelle il réserve l'emploi et l'odieux de la force. — « *Il ne faut point leur faire du mal,* » dira-t-il encore, « *mais ils ont besoin de sentir une main toujours levée pour leur en faire s'ils résistent. — Si on joint toujours exactement à ces secours des gardes pour empêcher les désertions et la rigueur des peines contre les déserteurs, il ne restera plus que de faire trouver aux peuples autant de douceur à demeurer dans le royaume que de péril à en sortir.* »

Nous renvoyons nos lecteurs au livre même de M. Douen. Ils y trouveront non-seulement la peinture consciencieuse du rôle véritable qu'a joué Fénelon, mais un coup d'œil frappant sur les missions qui précédèrent et suivirent la révocation de l'Edit de Nantes, et surtout une étude sur un sujet trop peu connu jusqu'ici, l'institution des Nouvelles-Catholiques. Empruntons quelques lignes à l'auteur :

« *Les personnes disposées à se convertir,* suivant l'expression du cardinal de Beausset, n'entraient dans cet asile de la charité, dans cette retraite qui leur était ménagée « contre les persécutions du siècle, » qu'en vertu de lettres de cachet, et grâce au zèle des prêtres, des magistrats et des agents de la police, qui, pour être bien notés et obtenir de l'avancement, faisaient une rude chasse à l'enfant hérétique. Voici l'un des billets, d'un laconisme suspect, écrits par le marquis de Seignelay au lieutenant général de police (Voir *Archives, Reg. du secrétariat,* 0^1,20, 0^1,30) : « *Sa Majesté*

veut que vous envoyiez prendre à Charenton Magdeleine Risoul et que vous la fassiez mettre aux Nouvelles-Catholiques. »

Malgré les soins *éclairés* de Fénelon, malgré l'emploi de moyens de persuasion de toutes sortes, depuis les menaces suivies d'effets jusqu'aux promesses de dots ou de pensions, malgré une séquestration presque absolue, une interdiction de visites et de correspondances suspectes, le succès ne couronna pas toujours les efforts des convertisseurs. Il est des natures *récalcitrantes* qui ont résisté pendant neuf années; il en est qui sont devenues folles, d'autres qu'on a punies de leur opiniâtreté en les envoyant dans les citadelles et en les soumettant au régime des criminels d'Etat. Quel martyrologe à joindre à tant d'autres! En 1686 il y eut deux cent vingt-quatre protestantes détenues dans les maisons de Paris et de Charenton, les succursales de provinces non comprises, et l'établissement de Paris ne disparut que dans la tourmente révolutionnaire de 1792.

On verra dans les appendices une liste de cent vingt-cinq jeunes filles ou femmes envoyées aux Nouvelles-Catholiques de Paris, de 1685 à 1687. Elle est bien tristement instructive. Soixante sont désignées comme *opiniâtres*, quarante-quatre « semblent avoir pris à tâche de lasser par leur patience le zèle de leurs persécuteurs. »

Cette sainte patience n'offre-t-elle pas un grand et salutaire enseignement? Transportons sur ces pauvres et humbles victimes l'admiration qu'inspirait jadis celui qu'on leur donna pour directeur et pour geôlier. «On ne sait la vérité que par morceaux,» a dit Fénelon lui-même. Désormais ceux qui voudront le connaître pleinement sous son caractère de convertisseur seront tenus de lire l'intéressant volume de M. Douen.

F. Schickler.

MÉLANGES

GÉOGRAPHIE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

C'est au nom de la géographie protestante que nous nous adressons à tous les amis de notre œuvre historique. Depuis longtemps préoccupé de combler une lacune signalée déjà dans les premières années du *Bulletin*, nous avons essayé de réunir les éléments d'une

série de cartes avec texte explicatif, au moyen desquelles il deviendrait possible de se rendre compte de la situation du protestantisme en France au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle (1). Mais plus nos recherches s'étendent, plus nous nous efforçons d'en grouper les résultats, et plus aussi nous sommes contraint de reconnaître les difficultés de la tâche; ces difficultés, nous n'hésitons pas à les déclarer insurmontables sans le concours de collaborateurs dévoués.

Les savants auteurs de *la France protestante* avaient songé à une carte de ce genre. Mais lorsqu'ils voulurent donner dans les pièces justificatives la liste des Eglises existant en 1562, « c'est à peine, » pour emprunter leurs propres paroles, « s'ils retrouvèrent la dixième partie de ces Eglises. » Quand plus tard ils reproduisirent le rôle général présenté au synode de Gap (1603), ils insistèrent avec raison sur « le travail de Sisyphe que leur avait imposé la révision des fautes qui s'étaient glissées dans les noms propres d'Aymon. » M. Claparède a lutté contre les mêmes obstacles pour la liste de 1660 qu'il a communiquée au *Bulletin* (*Bull.*, XV).

En effet, dans Théodore de Bèze où nous cherchons d'abord les traces de ces premières Eglises, dans Crespin, dans Aymon, dans les précieux documents des bibliothèques publiques, dans ceux qu'on veut bien nous transmettre et que nous accueillons avec une vive gratitude, partout en un mot nous sommes arrêté pour ainsi dire à chaque ligne. Tantôt l'orthographe donnée au nom l'a rendu complétement inintelligible : tantôt le nom que n'accompagne aucune désignation spéciale est porté en France par cinq, dix, vingt localités différentes, sans que rien indique à laquelle nous devions l'attribuer de préférence.

On entrevoit aussitôt les immenses services que nos correspondants sont appelés à nous rendre. Eux seuls, familiers avec les traditions protestantes qui les entourent, peuvent certifier que tel nom s'applique à la localité d'un département plutôt qu'à celle d'un autre, puisqu'il s'y est conservé le témoignage ou le souvenir d'une Eglise : eux seuls sont au courant des appellations locales qui souvent, dans le cas d'Eglises de fief par exemple, aideront à éclaircir un point devenu d'autant plus obscur que le lieu même a disparu.

L'ensemble des problèmes à résoudre est si considérable qu'il nous faut nous borner ici à en indiquer quelques-uns. Que sera-ce

(1) Rappelons ici la carte *moderne* dressée, en 1852, par les soins éclairés de M. Charles Read, et dont une nouvelle édition, conduite jusqu'à l'heure présente, sera le complément naturel de notre Atlas du Protestantisme français.

si nous étendons notre cadre, si nous cherchons, suivant l'exemple que M. Lièvre nous a donné pour le Poitou, à distinguer les Eglises *d'exercice public* des Eglises *de fief;* si nous voulons rattacher les Eglises aux colloques dont elles dépendent et dont les subdivisions ecclésiastiques sont loin de concorder toujours avec les anciennes divisions administratives, — et quel champ plus vaste encore si nous admettons tous les endroits où fut célébré notre culte sans que toujours une Eglise y ait été régulièrement constituée; quelle difficulté pour découvrir si le lieu de réunion n'a été que provisoire ou s'il est devenu définitif, et quelle alors en a été la durée!

D'importants travaux, tels que ceux de MM. Corbière, Douen, Hugues, Lagarde, Lièvre, Rossier, Vaurigaud, d'intéressantes monographies d'Eglises particulières nous ont déjà été d'un véritable secours; mais en comparaison de ce qu'il reste à faire on peut affirmer sans exagération, que pour la plus grande partie de la France le sujet est à peine effleuré. Nous adressons donc un pressant appel à tous ceux qui voudront nous aider de leurs lumières. Il serait superflu d'ajouter qu'en dehors des réponses directes à nos questions, nous serons heureux et reconnaissant de tous les détails statistiques, de toutes les listes de pasteurs, de tous les renseignements géographiques qu'on voudra bien mettre à notre disposition. Rappelons seulement qu'avant d'enregistrer un nom comme celui *d'une Eglise positivement constituée,* nous avons besoin de nous appuyer sur des données certaines.

Nous n'insisterons pas sur l'utilité de la géographie du protestantisme. N'est-elle pas l'indispensable corollaire de son histoire? Nulle part peut-être, plus que dans la foi réformée, il n'a été donné aux Eglises de garder leur individualité distincte et marquée : nulle part plus qu'en France elles n'ont eu chacune, à côté de leur vie commune soumise aux vicissitudes générales du calvinisme dans la patrie, une existence propre sur laquelle ont influé, d'une manière souvent fort différente, les questions de personnes et de milieux géographiques ou intellectuels. Elles ne sont pas nées le même jour; malgré les dates officielles c'est à des heures différentes qu'elles sont mortes... elles ne sont pas toutes ressuscitées. Parmi ces Eglises les unes datent des lueurs naissantes de la Réforme, et de celles-là il en est dont nous retrouvons avec joie les noms sur la carte de M. Read. D'autres ont succombé dès les premières luttes : d'autres ont persévéré malgré de fréquentes suspensions arbitraires et ont conquis l'établissement définitif. Quelques-unes, interdites dans un lieu, se sont transplantées dans un autre, et tandis qu'un grand nom-

bre a résisté jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, alors encore il en est qui ont cherché à revivre en dehors de la patrie. D'autres enfin, flambeaux qu'aucune tempête n'a pu éteindre, ont gagné par leur héroïque constance le glorieux surnom d'Eglise sous la croix. Ne méritent-elles pas toutes au moins une mention, et autant que possible une notice succincte mais précise ?

Nous ouvrons donc avec confiance un chapitre de géographie protestante dans nos Questions et Réponses, avec l'intention d'exposer et nos doutes et les solutions qui nous paraissent être les vraies mais pour lesquelles nous manquons de témoignages concluants. Nous commencerons aujourd'hui même, en prenant au hasard dans la liste déjà longue de nos *desiderata* quelques noms du XVIe siècle qui donneront l'exemple de nos incertitudes ou de nos hésitations, et nous frapperons constamment aux portes dans l'espoir d'être entendu quelquefois.

FERNAND SCHICKLER.

QUESTIONS DE GÉOGRAPHIE PROTESTANTE.

1. — *Bresolles* (ministre Matthieu Hartault réfugié à Londres après la Saint-Barthélemy), est-ce celui de l'Ain ou celui de l'Allier ?

2. — *Brionne,* Eglise citée par Th. de Bèze, est-ce Brionne dans l'Eure ou Briosne dans la Sarthe ?

3. — *Véhan,* cité par Th. de Bèze (vol. III, p. 104), qu'est-ce?

4. — *Térieux,* en Languedoc, Eglise mentionnée dans le Xe Synode (1579), qu'est-ce? Aymon dit *Férieux*: dans une copie manuscrite le nom est écrit *Térins,* dans une autre *Mérues.*

5. — *Puech de Gotan,* Eglise desservie vers 1568 par le ministre Dothée (Bibl. de Genève, *Bull.* IX), est-ce *le Puech* ou *Puechabon* Hérault, *Puech-Auriol,* Tarn, ou *Puech-Mignon,* Tarn-et-Garonne?

6. — *Neuvy* (ministre Chênevert réfugié à la Rochelle après la Saint-Barthélemy). On en compte dix-neuf, dont trois dans le Cher, deux en Eure-et-Loir, deux dans l'Indre, les autres dans l'Allier, l'Indre-et-Loire, le Loiret, le Maine-et-Loire, la Marne, la Nièvre, l'Orne, Saône-et-Loire, la Sarthe, les Deux-Sèvres et l'Yonne. Lequel est-ce?

CORRESPONDANCE

DE L'AUTHENTICITÉ DU TESTAMENT

DE L'AMIRAL COLIGNY

Poitiers, le 20 décembre 1872.

A Monsieur le secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Monsieur,

Puisque vous avez bien voulu recommander aux lecteurs du *Bulletin* mon *Etude sur l'Amiral Coligny*, permettez-moi d'appeler votre attention sur une question grave qui se trouve incidemment soulevée dans cette *Etude* (1) : Faut-il croire à l'authenticité du testament olographe, daté d'Archiac, juin 1569, signé *Colligny*, et reproduit en *fac-simile*, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* (2) ?

Comment se fait-il que ce testament soit signé *Colligny* et non *Chastillon*, signature habituelle de l'amiral, le nom sous lequel il est désigné par tous ses contemporains, le nom français que les pamphlets guisards du temps lui reprochent d'avoir pris en délaissant le nom étranger de Coligny (3) ?

Il est vrai que l'amiral, dans cette circonstance tout exceptionnelle, a pu, contrairement à ses habitudes, tenir à signer du premier nom de ses ancêtres. Je n'attache donc pas à ce mince détail plus d'importance qu'il ne convient, et je reconnais même volontiers qu'une raison pareille serait insuffisante à rendre suspect un document si remarquable, qui semble présenter d'autre part tant de garanties d'authenticité.

L'écriture est bien en effet cette belle écriture, si nette, si ferme, si lisible de l'amiral, et il faudrait être plus expert que je ne le suis en calligraphie pour noter une différence quelconque. Peut-être cependant doit-on s'étonner que l'amiral ait écrit le nom de son futur gendre

(1) *L'Amiral Coligny*, p. 174.
(2) Décembre 1852.
(3) *Lettre d'un gentilhomme champenois.*

Teligny, et non *Thelligny*, comme il l'écrivait d'ordinaire, ainsi que ses lettres manuscrites en font foi.

Quant au style, bien qu'il me paraisse, en certains passages, plus rapide que le style habituel de l'amiral, je n'oserais rien en conclure, laissant à de plus habiles le soin de juger en dernier ressort sur un point si délicat (1).

Il est certain du moins que le ton général est tel qu'on devait s'y attendre, et à part la confession quelque peu étrange de n'avoir pas « asses ressenti les injustices et meurtres que lon faisoit » de ses frères, et de ne s'être décidé à prendre les armes que pour protéger sa propre vie, il n'est pas une idée exprimée qui ne convienne admirablement à ce grand honnête homme. La pièce tout entière est même d'une si haute inspiration qu'il répugne certes de la croire l'œuvre d'un faussaire, et l'on comprend que la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* n'ait pas hésité à en admettre la parfaite authenticité.

Je n'aurais pas, pour ma part, je l'avoue, conçu le moindre doute, si mon sujet ne m'avait amené à rechercher, à contrôler d'une façon spéciale tout ce qui concerne les enfants de l'amiral.

Or, voici ce que je lis dans ledit testament : « je veulx que mon filz aisné porte le nom de Chastillon Gaspard mon second filz Dandelot et Charles le troisièsme de la Bretesche. » Et plus loin : « je prie a madame Dandelot ma belle seur de vouloir nourrir aveques et pres de soy mes deulx filles. »

Il ressortirait donc de ce double passage qu'en juin 1569, date de la rédaction du testament, l'amiral avait deux filles et trois garçons dont l'un nommé Gaspard.

Or ce Gaspard était mort dès 1568, s'il faut en croire l'extrait d'un livre où étaient « éscrites de la main de M. l'admiral les naissances de ses enfants, » extrait cité par du Bouchet et reproduit par le *Bulletin* (2).

Admettons toutefois et pour un instant que du Bouchet se soit trompé, que le livre cité par lui soit apocryphe ; alors, Gaspard vivant encore en 1569, il restera à l'amiral quatre fils et non trois ; car il paraît hors de doute qu'à cette époque l'amiral avait trois garçons portant les noms de *François, Odet* et *Charles*.

La *France protestante* de MM. Haag, qui, entre parenthèses, ne fait nulle mention de *Gaspard* après 1568, mentionne le rôle de *François*, d'*Odet*, de *Charles* après la Saint-Barthélemy (3).

(1) Voir en particulier l'alinéa où l'amiral recommande ses filles à Madame d'Andelot.
(2) Décembre 1852.
(3) Sixième partie, p. 404.

pour la bibliothèque où les archives de son Eglise, un ouvrage que David Ancillon avait dédié le 14 novembre 1657 « à MM. les ministres, anciens, et diacres du consistoire de Metz et à tous ceux de la même ville, qui sont de leur communion. »

Voici le titre de cet ouvrage : « Relation Fidelle, de ce qvi s'est passé dans la conference d'entre M. Bedacier Euesque d'Auguste, suffragant et vicaire General de l'Euesché de Metz, et David Ancillon l'vn des Ministres en ladite Ville, a Laquelle est aiovtée la response aux Reflexions dont on a accompagné l'Impression de la conference, et à quelques Escrits qui l'ont precedé. A Sedan, Par François Chayer près la Maison de Ville. M.DC.LVII. » 1 vol. petit in 4° de 154 pages.

Si la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français ne possède pas ce volume, je vous prie de bien vouloir demander au Comité qu'il me permette de le déposer près du portrait d'Ancillon ; d'autant que si le portrait fait connaître la figure de cet éminent serviteur de Jésus-Christ, les lignes suivantes, tirées de l'Epître dédicatoire, font connaître son cœur : « Ici, Messievrs, vous ne verres ni sanglantes inuectiues, ni satyres enuenimées, s'il y a des gens qui en vsent, nous n'auons pas vne telle coutume, ni aussi les Eglises de Dieu, les inuectiues, et les satyres ne sont ni seantes, ni permises aux Chrestiens, les colombes n'ont point de fiel, elles n'ont pas accoutumé ni d'égratigner, ni de mordre : Et quoi que les roses les plus douces ayent des espines, nous nous deffendons sans piquer personne, nous haïssons l'erreur sans en vouloir à ceux qui errent..... »

Si le Comité daigne accepter ce dépôt, comme je l'en supplie, je ne formerai qu'un vœu, savoir : que Dieu admirable en conseil et magnifique en moyens (Esaie 28) hâte le moment béni où le portrait et le livre d'Ancillon rentreront dans les archives de l'Eglise réformée française de Metz (Moselle), consistoire de Nancy.

En attendant votre bonne réponse, agréez, Monsieur, la parfaite assurance de mon dévouement en Christ.

P. Petit.

Le Comité a entendu avec une vive sympathie la lecture de la lettre de M. le pasteur Petit, dans sa séance du 10 décembre dernier. Il accepte le dépôt du livre de David Ancillon, en attendant de meilleurs jours !

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1873.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	
21e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1872) : 210 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. »	pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c.	pour la Suisse.
15 fr. »	pour l'étranger.
7 fr. 50 c.	pour les pasteurs des départements.
10 fr. »	pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. »	pour les départements;
1 fr. 25 c.	pour la Belgique;
1 fr. 50 c.	pour l'Algérie;
1 fr. 75 c.	pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c.	pour l'Allemagne;
3 fr. »	pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1873.